

SFCR 2022

RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Ensemble, prenons soin de demain



MACSF

SOMMAIRE

	SYNTHÈSE	6
A	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8
	A.1 Activité	9
	A.2 Résultats de souscription	11
	A.3 Résultats des investissements	18
	A.4 Résultats des autres activités	18
	A.5 Autres informations	18
B	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	19
	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	20
	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	32
	B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation des risques et de la solvabilité	35
	B.4 Système de conformité et de contrôle interne	37
	B.5 Fonction d'audit interne	39
	B.6 Fonction actuarielle	40
	B.7 Sous-traitance	40
	B.8 Autres informations	42
C	PROFIL DE RISQUE	43
	C.1 Risque de souscription	45
	C.2 Risque de marché	46
	C.3 Risque de crédit	48
	C.4 Risque de liquidité	49
	C.5 Risque opérationnel	50
	C.6 Autres risques importants	51
	C.7 Autres informations	51
D	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	52
	D.1 Actifs	54
	D.2 Provisions techniques	56
	D.3 Autres passifs	60
	D.4 Méthodes de valorisation alternatives	62
	D.5 Autres informations	62
E	GESTION DU CAPITAL	63
	E.1 Fonds propres	64
	E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	66
	E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	67
	E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	67
	E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	67
	E.6 Autres Informations	67

INTRODUCTION

Conformément à la directive 2009/138/ CE, les entreprises d'assurance et de réassurance, ou les sociétés holding d'assurance doivent communiquer un rapport sur la solvabilité et la situation financière à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et au public, dont le champ est défini par le règlement délégué (UE) 2015/35.

Le groupe MACSF s'est vu accorder par l'ACPR, agissant en tant que contrôleur de groupe, sa demande d'autorisation de communiquer un rapport unique sur la solvabilité et la situation financière (SFCR). Le rapport unique porte sur le périmètre constitué par les sociétés MACSF SGAM, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière a été examiné par le comité d'audit du groupe MACSF qui a émis un avis favorable pour son adoption par les conseils d'administration. Il a été ensuite adopté par les conseils d'administration de MACSF SGAM, MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2022.

DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous auront dans le présent rapport les significations suivantes :

« Groupe MACSF »

Le groupe MACSF est défini par le périmètre de consolidation et de retraitement des opérations intra-groupe comprenant les entités d'assurance du groupe (MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF Libéa et MACSF Ré) et l'entité MACSF SGAM. Les autres entités du groupe sont aussi incluses et traitées comme des participations stratégiques dans la consolidation. La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

« Groupe MACSF et ses entités »

Le groupe MACSF et ses entités s'entendra comme le groupe MACSF tel que défini précédemment ainsi que les sociétés d'assurance du groupe MACSF suivantes : MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

Changements importants survenus sur l'année 2022

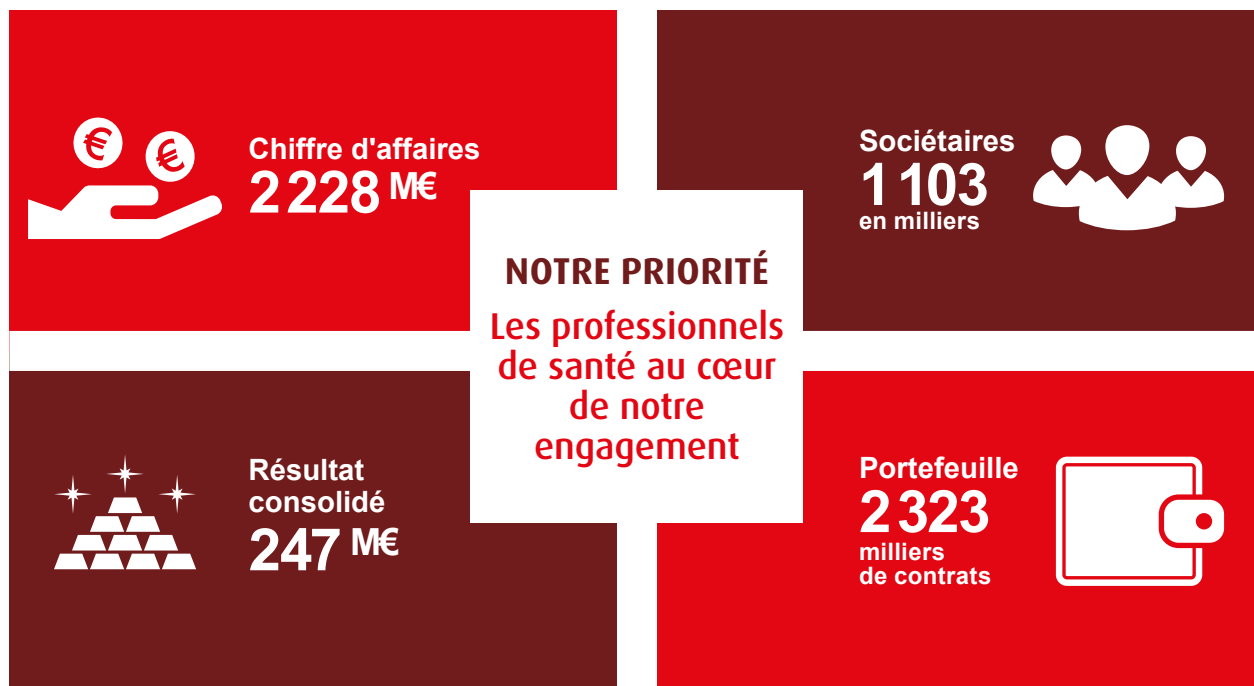
MACSF épargne retraite, en application de la loi PACTE, a cantonné son activité retraite sur le périmètre RES Fonds de Pension (Madelin) et RES Retraite (PER). Le compte de résultat 2022 n'est pas impacté (cantonement effectif au 31 décembre 2022) et l'impact prudentiel est marginal (ventilation des actifs et des passifs qui demeurent les mêmes).

Mesdames Laurence CARPENTIER et Catherine VINIKOFF ont été respectivement nommées présidente et vice-présidente du conseil d'administration de MACSF épargne retraite.

Madame Laurence CARPENTIER a été nommée vice-présidente du conseil d'administration de MACSF Libéa.

SYNTHÈSE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS



L'activité du groupe MACSF en 2022 se caractérise principalement par :

- le déploiement des projets du plan stratégique 2020-2024 tels que le renforcement du dispositif commercial ainsi que la refonte du système d'information clients ;
- des encours épargne retraite en unités de compte qui représentent 18,8% des encours totaux ;
- la croissance de la part des unités de compte via une stratégie de diversification patrimoniale qui est un enjeu majeur du groupe ;
- un chiffre d'affaires de 2 228 millions d'euros, dont 1 429 millions d'euros en lien avec l'activité d'épargne et de retraite, 752 millions d'euros sur les activités d'assurance IARD, RCP et assurance de personnes et 47 millions d'euros sur les autres activités ;
- un résultat consolidé de 247 millions d'euros porté par toutes les activités du groupe ;
- un portefeuille de 2,32 millions contrats.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance du groupe MACSF se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres ou aux assurés ;
- un système de gouvernance avec des présidents et des administrateurs issus du monde de la santé avec la représentation des différentes sensibilités du monde médical ;
- une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

C. PROFIL DE RISQUE _____

Le profil de risque du groupe MACSF et de ses entités est mesuré par l'analyse de la contribution des modules de risque au capital de solvabilité requis. Des outils de gestion et indicateurs de risques sont conjointement déployés pour appréhender de façon rigoureuse et exhaustive les risques du groupe MACSF et de ses entités.

- Les principaux risques auxquels le groupe MACSF est exposé sont le risque de marché et les risques de souscription vie et non-vie. Ces deux derniers risques sont bien équilibrés dans le cadre d'une activité diversifiée.
- La concentration des risques est faible pour le groupe MACSF. Le nombre de produits d'assurance et le nombre de contrats souscrits par produit assurent au groupe MACSF et à ses entités de bénéficier simultanément d'une grande diversification des risques assurantiels ainsi que d'un fort niveau de mutualisation.
- Concernant la sensibilité au risque, le groupe MACSF et ses entités mènent de nombreux stress-tests internes et spécifiques à leurs activités. Ces scénarios adresses sont définis et évalués dans le cadre du processus ORSA.

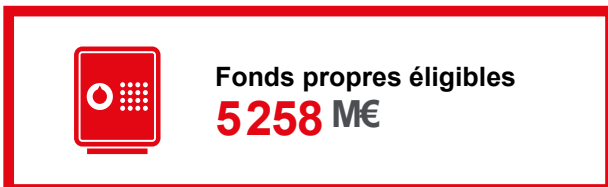
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ _____

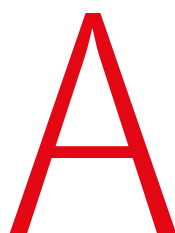
Pour le groupe MACSF



E. GESTION DU CAPITAL _____

Pour le groupe MACSF





ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

A.5 AUTRES INFORMATIONS

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ _____

Ce rapport sur la solvabilité et la situation financière est unique pour le groupe MACSF, dont l'obligation de combinaison des comptes est assumée par MACSF SGAM, et les sociétés d'assurance suivantes : MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF Libéa.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation du groupe MACSF sont les suivantes :

- MACSF SGAM, Société de groupe d'Assurance Mutuelle, a pour objectif de mettre en place et de gérer des liens de solidarité financière durables entre les sociétés affiliées ; elle fédère les sociétés d'assurance mutuelles en y exerçant une influence dominante, afin de veiller et de garantir leur bonne santé et solvabilité ;
- MACSF assurances, société d'assurance non vie, pratique les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages ;
- MACSF prévoyance, société d'assurance vie ;
- MACSF épargne retraite, société d'assurance vie ;
- MACSF Libéa, société d'assurance non vie, pratique les risques accidents corporels et maladie, ainsi que tous les risques dommages y compris l'assistance ;
- MACSF RÉ S.A, société de réassurance de droit luxembourgeois ;
- MACSF financement, société de financement, a pour objet le financement par le crédit, le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, de matériel, de mobilier et de véhicules automobiles à usage professionnel ou privé ;
- PIERRE PROFESSION DE SANTÉ, société civile immobilière, a pour vocation l'acquisition d'immeubles non équipés et leur location ;
- MÉDIAC, MÉDI Assurances Conseils, société à responsabilité limitée, a pour objet principal la réalisation de toutes opérations de courtage d'assurance et de réassurance ;
- LES HORBOUTS I (SARL), société porteuse de l'ensemble immobilier « LE TRIANGLE DE L'ARCHE » ;
- SCI 10 rue de Valmy, foncière médicale n°5 et foncière médicale n°6 ; ces sociétés civiles immobilières ont pour objet l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif (respectivement des résidences étudiantes, de l'immobilier dédié aux loisirs et des résidences services seniors).

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'ensemble des sociétés du groupe MACSF est l'ACPR situé 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

La totalité des risques en lien avec les engagements d'assurances du groupe MACSF et de ses entités est située en France.

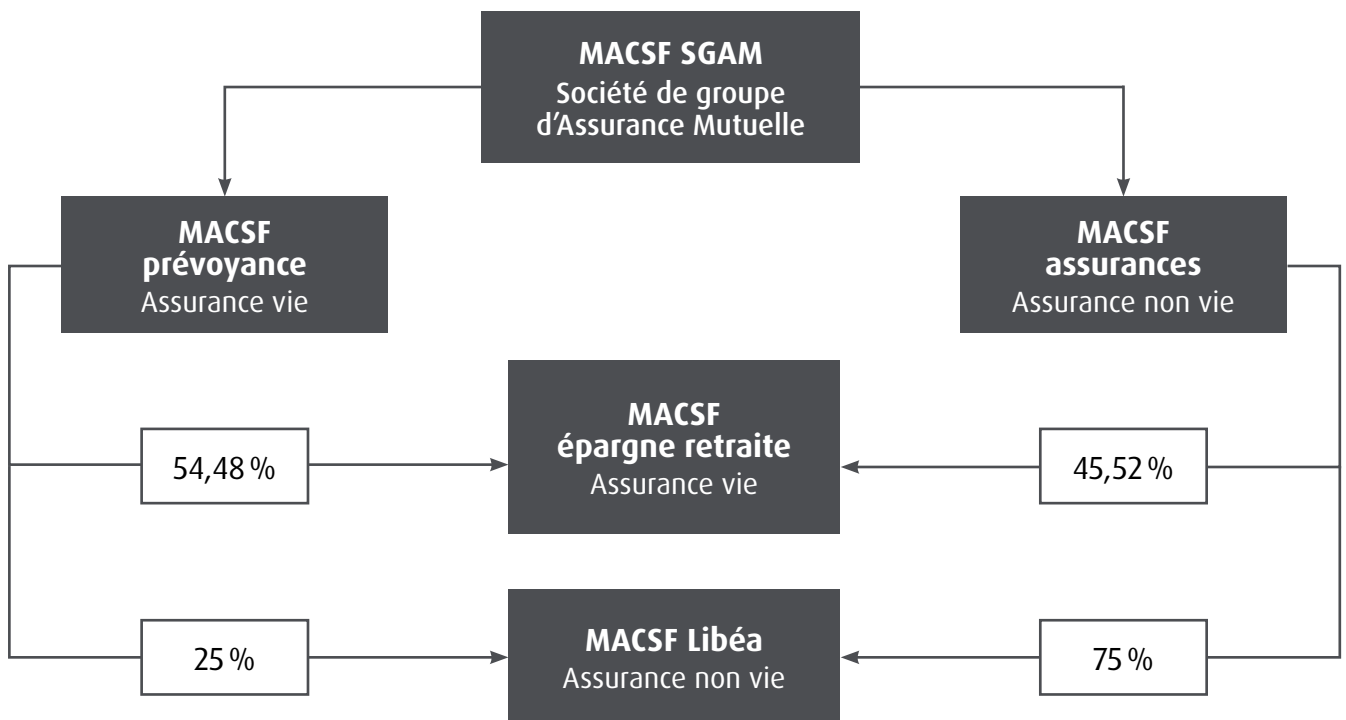
Information générale du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF Libéa
Forme juridique	Société de groupe d'assurance mutuelle	Société anonyme	Société d'assurance mutuelle	Société d'assurance mutuelle	Société anonyme
Auditeur externe de l'entreprise	Deloitte & Associés ⁽¹⁾ Cabinet Mazars ⁽²⁾	Deloitte & Associés	Cabinet Mazars	Deloitte & Associés	Cabinet Mazars
Détenteurs de participations qualifiées		MACSF assurances MACSF prévoyance			MACSF assurances MACSF prévoyance

⁽¹⁾ 6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

⁽²⁾ 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie

Structure du groupe MACSF (principales entités)



Lignes d'activité

Le groupe MACSF et ses entités proposent une gamme de contrats d'assurance couvrant notamment l'ensemble des produits nécessaires à l'accompagnement des professionnels de santé. La présence du groupe est forte sur les produits de responsabilité civile professionnelle, de prévoyance, d'épargne et de retraite. Les lignes d'activités du groupe MACSF et de ses entités couvrent l'ensemble des branches d'assurance vie, non-vie et santé dont la décomposition suivante nous détaille les activités par entité.

Lignes d'activité importantes du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF Libéa
Assurance automobile			✓		✓
Bateaux de plaisance			✓		
Assurance dommages			✓		✓
Garantie des accidents de la vie			✓		✓
Catastrophes naturelles			✓		✓
Responsabilité civile générale			✓		✓
Responsabilité civile professionnelle			✓		✓
Protection juridique			✓		✓
Pertes pécuniaires diverses			✓		
Assistance					✓
Plan de prévoyance			✓	✓	✓
Assurance emprunteur			✓	✓	
Santé individuelle			✓		✓
Santé collective			✓		✓
Épargne, retraite et PERP		✓			

A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION _____

Clients-Sociétaires

Le groupe MACSF compte 1 103 206 clients-sociétaires à fin décembre 2022, en hausse de 3,0 % par rapport à fin décembre 2021. 81,0 % des clients-sociétaires sont des professionnels de la santé, en progression de 2,9 % sur l'année 2022. Les clients-sociétaires non professionnels de la santé progressent de 3,7 %.

(en milliers de sociétaires)	2021	2022	2022 vs 2021
Professionnels de la santé	865,2	889,8	2,9 %
Non professionnels de la santé	205,8	213,4	3,7 %
TOTAL SOCIÉTAIRES	1 071,0	1 103,2	3,0 %

Portefeuille

Le portefeuille contrats s'élève à 2,32 millions de contrats (dont 2,2 millions de contrats payants) à fin décembre 2022 avec une progression de 3,1 % par rapport à 2021.

(en milliers de contrats)	2021	2022	2022 vs 2021
IARD, Assurance de personnes, RCP/PJ	1 722,7	1 768,7	2,7 %
Épargne retraite	521,3	544,0	4,3 %
Autres activités	9,9	10,1	1,5 %
TOTAL PORTEFEUILLE CONTRATS	2 254,0	2 322,8	3,1 %
TOTAL PORTEFEUILLE CONTRATS PAYANTS ⁽¹⁾	2 138,0	2 203,9	3,1 %

⁽¹⁾ Hors contrats responsabilité civile professionnelle détenus par les étudiants et hors contrats protection juridique détenus dans le cadre d'un contrat responsabilité civile professionnelle.

Résultat consolidé du groupe MACSF

Le résultat consolidé du groupe MACSF s'établit à 246,9 millions d'euros en 2022 contre 265,0 millions d'euros en 2021, en baisse de -18,1 millions d'euros (-6,8 %).

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Chiffre d'affaires groupe	2 261,2	2 227,7	-1,5 %
Chiffre d'affaires des activités d'assurances ⁽¹⁾	2 216,7	2 180,6	-1,6 %
Primes acquises des activités d'assurance	2 213,4	2 165,0	-2,2 %
Chiffre d'affaires des autres activités ⁽²⁾	44,5	47,1	5,9 %
Autres produits d'exploitation ⁽³⁾	39,6	39,9	0,7 %
Charges de sinistres et de provisions ⁽⁴⁾	-1 802,9	-1 791,8	0,6 %
Marge financière ⁽⁵⁾	117,9	87,0	-26,3 %
Résultat financier des autres activités	0,1	0,4	564,7 %
Frais généraux et commissions ⁽⁶⁾	-215,2	-221,2	-2,8 %
Produits et charges d'exploitation des autres activités ⁽²⁾	-40,0	-45,6	-14,1 %
Résultat d'exploitation courant ⁽⁷⁾	357,4	280,7	-21,5 %
IARD	27,7	16,4	-40,9 %
Assurance de personnes	70,7	82,8	17,1 %
Épargne retraite	254,5	179,7	-29,4 %
Autres activités	4,6	1,9	-59,0 %
Autres produits et charges	-0,1	-0,2	-78,3 %
Intéressement & participation	-27,1	-23,8	12,2 %
Résultats exceptionnels	-2,0	-0,9	53,8 %
Impôts	-63,2	-8,8	86,0 %
Dotations et amortissements des écarts d'acquisition	0,0	0,0	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	265,0	246,9	-6,8 %

⁽¹⁾ Primes émises des sociétés d'assurances.

⁽²⁾ Autres activités : MACSF Financement, Médiac, SGAM et sociétés immobilières.

⁽³⁾ Autres produits et charges techniques, rétrocessions UC.

⁽⁴⁾ Charges de sinistres et provisions y compris ajustements ACAV.

⁽⁵⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéficiaires.

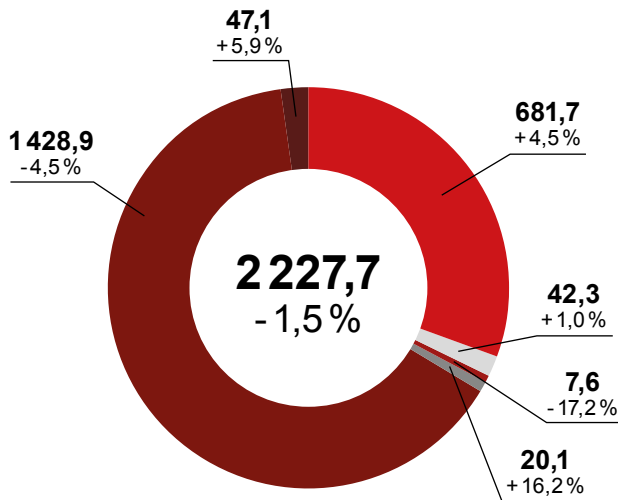
⁽⁶⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières.

⁽⁷⁾ Résultat d'exploitation avant intéressement et participation.

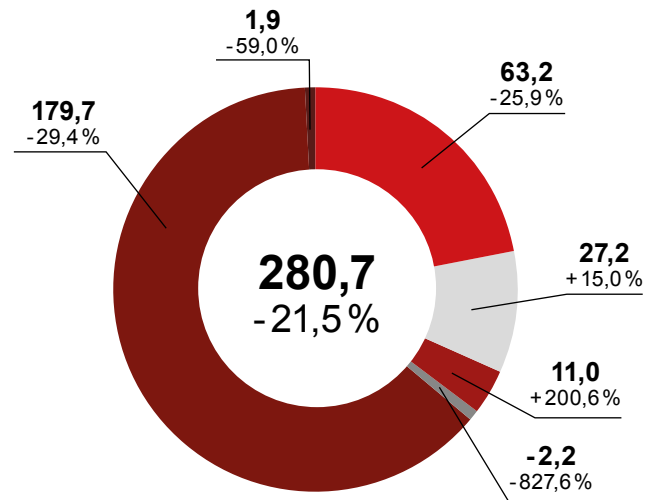
Répartition de l'activité par société en 2022

(en millions d'euros et évolution annuelle)

Chiffre d'affaires



Résultat d'exploitation



■ MACSF assurances ■ MACSF prévoyance ■ MACSF Ré ■ MACSF Libéa ■ MACSF épargne retraite ■ Autres activités

Le résultat d'exploitation courant s'établit à 280,7 millions d'euros, en baisse de -76,7 millions d'euros, expliquée par :

- la baisse des résultats sur les activités épargne retraite de -74,8 millions d'euros (179,7 millions d'euros) et IARD de -11,3 millions d'euros (16,4 millions d'euros) ;
- la hausse du résultat des activités assurance de personnes de +12,1 millions d'euros (82,8 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 227,7 millions d'euros, en baisse de -1,5 % (soit -33,5 millions d'euros), se décomposant comme suit :

- 2 180,6 millions d'euros sur les activités d'assurances, en baisse de -1,6 % (soit -36,1 millions d'euros) :
 - assurance IARD : 438,4 millions d'euros, en croissance de 5,8 % (soit +24,0 millions d'euros) ;
 - assurance de personnes : 313,3 millions d'euros, en croissance de 2,2 % (soit +6,8 millions d'euros) ;
 - épargne retraite : 1 428,9 millions d'euros en baisse de -4,5 % (soit -66,9 millions d'euros) ;
- autres activités : 47,1 millions d'euros, en hausse de 5,9 % (soit +2,6 millions d'euros) principalement sur MACSF financement (+4,2 millions d'euros).

Les charges de sinistres et de provisions atteignent 1 791,8 millions d'euros, en baisse de -0,6 % (+11,0 millions d'euros), dont :

- épargne retraite : 1 271,4 millions d'euros, en baisse de -2,2 % (soit +29,1 millions d'euros) ;
- IARD : 333,6 millions d'euros, en hausse de 7,2 % (soit -22,5 millions d'euros) ;
- assurance de personnes : 186,8 millions d'euros, en baisse de -2,3 % (soit +4,4 millions d'euros).

La marge financière s'établit à 87,0 millions d'euros, en baisse de -26,3 % (soit -31,0 millions d'euros). Cette dégradation est principalement expliquée par des dotations de provisions pour dépréciation durable (PDD).

Les frais généraux et commissions s'élèvent à 221,2 millions d'euros, en hausse de 2,8 % (soit -6,0 millions d'euros). Cette progression reste contenue dans le contexte inflationniste de l'année 2022.

Les résultats du groupe MACSF sont analysés par ligne d'activité : IARD (dont la responsabilité civile professionnelle), assurance de personnes et épargne retraite. Les résultats des parties A.2.1, A.2.2 et A.2.3 sont issus des comptes combinés du groupe MACSF.

A.2.1 IARD DONT LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant généré par les activités IARD du groupe MACSF s'élève à 16,4 millions d'euros à fin décembre 2022, en baisse de -40,9 % (soit -11,3 millions d'euros).

Les primes acquises s'établissent à 423,1 millions d'euros, en progression de 2,8 % (soit +11,6 millions d'euros).

Les autres produits baissent de -86,5 % pour atteindre 0,9 million d'euros (soit -6,1 millions d'euros), essentiellement liée à l'internalisation du risque assistance auto.

Les charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance sont en hausse de 7,2 % à 333,6 millions d'euros (soit -22,5 millions d'euros) expliquée par :

- sur les produits IARD hors RCP :
 - d'une stabilité de la sinistralité ;
 - des dotations à la provision pour risques en cours (PREC) .
- sur les produits IARD RCP :
 - d'une hausse de la sinistralité : impactée principalement par la revalorisation des provisions en lien avec l'inflation.

La marge financière est en hausse de 23,1 % et atteint 43,1 millions d'euros (soit +8,1 millions d'euros).

Les frais généraux et les commissions atteignent 117,3 millions d'euros, en hausse de 2,2 % (soit -2,5 millions d'euros).

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Chiffre d'affaires des activités d'assurance ⁽¹⁾	414,3	438,4	5,8 %
Primes acquises des activités d'assurance	411,5	423,1	2,8 %
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	7,0	0,9	-86,5 %
Charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance	- 311,1	- 333,6	- 7,2 %
Marge financière ⁽³⁾	35,0	43,1	23,1 %
Frais généraux et commissions ⁽⁴⁾	- 114,8	- 117,3	- 2,2 %
Résultat d'exploitation courant⁽⁵⁾	27,7	16,4	-40,9 %

⁽¹⁾ Primes émises.

⁽²⁾ Autres produits et charges techniques.

⁽³⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéficiaires.

⁽⁴⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières.

⁽⁵⁾ Résultat d'exploitation avant intéressement et participation.

Ratio combiné

Le ratio combiné 2022 s'établit à 106,1%, en hausse de 4,4 points par rapport à 2021, principalement lié à la dégradation de 4,4 points du ratio sur les autres produits et charges, liée à des dotations à la provision pour risques en cours (PREC).

	2021	2022	2022 vs 2021
S/P net tous exercices de survenance ⁽¹⁾	74,3 %	74,7 %	0,4 Pt
Ratio frais généraux ⁽²⁾	27,4 %	27,0 %	-0,4 Pt
Autres produits et charges	-0,1 %	4,4 %	4,4 Pts
Ratio combiné	101,6 %	106,1 %	4,4 Pts

⁽¹⁾ Ratio de sinistralité sur primes.

⁽²⁾ Ratio de frais généraux sur primes hors frais de placements financiers.

A.2.2 ASSURANCE DE PERSONNES

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant, à fin décembre 2022, des activités d'assurance de personnes du groupe MACSF est de 82,8 millions d'euros, en hausse de 17,1 % (soit + 12,1 millions d'euros).

Les primes acquises s'établissent à 312,9 millions d'euros, en progression de 2,2 % (+ 6,9 millions d'euros).

Les charges de sinistres et de provisions sont de 186,8 millions d'euros, en baisse de -2,3 %, expliquée par une baisse de la sinistralité sur les plans de prévoyance (en 2021, la sinistralité a été impactée par la crise sanitaire).

La marge financière atteint 3,3 millions d'euros, en baisse de -39,5 % (soit -2,1 millions d'euros).

Les frais généraux sont en baisse de 1,1 million d'euros et s'élèvent à 48,1 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Chiffre d'affaires des activités d'assurance ⁽¹⁾	306,5	313,3	2,2 %
Primes acquises des activités d'assurance	306,1	312,9	2,2 %
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	-0,3	1,5	545,9 %
Charges de sinistres et de provisions nettes de réassurance	-191,2	-186,8	2,3 %
Marge financière ⁽³⁾	5,4	3,3	-39,5 %
Frais généraux et commissions ⁽⁴⁾	-49,2	-48,1	2,3 %
Résultat d'exploitation courant⁽⁵⁾	70,7	82,8	17,1 %

⁽¹⁾ Primes émises.

⁽²⁾ Autres produits et charges techniques.

⁽³⁾ Produits financiers nets de la participation aux bénéfices.

⁽⁴⁾ Retraités des loyers versés par MACSF assurances aux sociétés immobilières.

⁽⁵⁾ Résultat d'exploitation avant intéressement et participation.

Ratio combiné

Le ratio combiné 2022 s'établit à 77,9 %, en amélioration de 3,0 points par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par un ratio de sinistralité sur primes net de réassurance à 59,4 %, en baisse de -1,5 point.

Le ratio des autres produits et charges s'établit à 3,6 %, en baisse de -0,8 point, liée à une baisse de la dotation à la provision d'égalisation par rapport à 2021.

	2021	2022	2022 vs 2021
S/P net tous exercices de survenance ⁽¹⁾	60,8 %	59,4 %	-1,5 Pt
Ratio frais généraux ⁽²⁾	15,7 %	14,9 %	-0,7 Pt
Autres produits et charges	4,5 %	3,6 %	-0,8 Pt
Ratio combiné	81,0 %	77,9 %	-3 Pts

⁽¹⁾ Ratio de sinistralité sur primes.

⁽²⁾ Frais généraux hors frais de placement financier.

A.2.3 ÉPARGNE RETRAITE

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires sur l'année 2022 s'établit à 1 428,9 millions d'euros. Ce dernier est en baisse de -4,5 % (soit -66,9 millions d'euros) du fait d'une baisse de la collecte brute. Les autres primes progressent de 1,3 % (+0,2 million d'euros) principalement liées aux primes garanties planchers des unités de compte (proportionnelles à la hausse des encours en unités de compte).

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Collecte brute	1 477,1	1 409,9	-4,5 %
Autres primes (décès et garanties planchers)	18,7	19,0	1,3 %
Chiffre d'affaires	1 495,8	1 428,9	-4,5 %

Collecte nette

La collecte nette sur l'année 2022 s'établit à 265,5 millions d'euros (en baisse de -3,2 millions d'euros par rapport à 2021). La collecte brute baisse de -4,5 % (soit -67,2 millions d'euros). Les prestations baissent de -5,3 % (soit -63,9 millions d'euros), notamment les rachats (-7,5 %).

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Collecte brute	1 477,1	1 409,9	-4,5 %
Prestations	1 208,3	1 144,4	-5,3 %
Collecte nette	268,8	265,5	-1,2 %

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant à fin décembre 2022 des activités épargne retraite du groupe MACSF atteint 179,7 millions d'euros, en baisse de -29,4 % par rapport à 2021 (soit -74,8 millions d'euros).

La marge d'acquisition s'établit à -19,8 millions d'euros, en baisse de -1,8 million d'euros (soit -10,2 %) principalement sous l'effet d'une hausse des frais d'acquisition en lien avec la hausse de l'activité commerciale, dans le cadre du plan stratégique MACSF 2024.

La marge de gestion atteint 137,3 millions d'euros en hausse de 4,4 % (soit +5,7 millions d'euros) principalement expliquée par :

- une hausse des prélèvements de gestion de 2,3 millions d'euros proportionnelle à la hausse des encours ;
- une hausse des rétrocessions UC de 4,5 millions d'euros, liée à la hausse des encours en unités de compte ;
- une hausse limitée des frais de gestion de sinistres et des frais d'administration (-1,1 million d'euros).

La marge technique s'établit à 31,4 millions d'euros, en baisse de -38,5 millions d'euros liée à la reprise de la provision globale de gestion +4,8 millions d'euros et à la baisse de la reprise de provision technique spéciale complémentaire sur le PERP de 42,5 millions d'euros (+5,0 millions de reprise en 2022 contre une reprise de +47,4 millions d'euros en 2021).

La marge financière est de 30,7 millions d'euros, en baisse de -56,7 % (soit -40,2 millions d'euros), principalement impactée par des dotations de provisions liées à la baisse des marchés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2022	2022 vs 2021
Chargements d'acquisition	8,7	9,4	7,5 %
Frais et commissions d'acquisition	-26,6	-29,1	-9,3 %
Marge d'acquisition	-17,9	-19,8	-10,2 %
Chargement de gestion (hors garanties planchers)	119,4	121,7	1,9 %
Autres produits techniques ⁽¹⁾	32,9	37,5	13,8 %
Frais de gestion de sinistres	-5,4	-5,4	0,9 %
Frais et commissions d'administration	-15,4	-16,5	-7,2 %
Marge de gestion	131,5	137,3	4,4 %
Marge technique nette de réassurance⁽²⁾	70,0	31,4	-55,1 %
Produits financiers nets de frais	810,1	756,4	-6,6 %
Participation aux bénéfices brute	-562,6	-660,0	-17,3 %
Variation de PPE ⁽³⁾	-176,5	-65,6	62,8 %
Marge financière	70,9	30,7	-56,7 %
Résultat d'exploitation courant⁽⁴⁾	254,5	179,7	-29,4 %

⁽¹⁾ Principalement composés des commissions de gestion sur unités de comptes.

⁽²⁾ Résultat des garanties planchers et décès nettes de réassurance.

⁽³⁾ Provisions pour participations aux excédents.

⁽⁴⁾ Résultat d'exploitation avant intéressement et participation.

A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les résultats des investissements sont issus des comptes combinés du groupe MACSF en ne prenant en compte que les sociétés ayant une activité d'assurance et de réassurance.

Sur le plan économique et politique, l'année 2022 a vu émerger le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a notamment remis en question la reprise de croissance amorcée en début d'année et a eu des impacts majeurs sur les ressources en énergies et matières premières au niveau mondial, entraînant de l'inflation, une montée des taux de crédit d'une rapidité inédite et des inquiétudes sur les marchés financiers. Le groupe MACSF est resté vigilant sur ses expositions en termes de risque et notamment l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'environnement économique et financier. Le groupe MACSF n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine du conflit.

La baisse des produits financiers nets de charges (-939,7 millions d'euros par rapport à 2021) est essentiellement liée aux ajustements ACAV (-895,3 millions d'euros par rapport à 2021), résultat de la forte volatilité des marchés sur l'année 2022.

Revenus et dépenses des placements des sociétés d'assurance et de réassurance du groupe MACSF

(en millions d'euros)	2021	2022	2022 vs 2021
Revenus des placements	560,2	666,9	19,0 %
Autres produits des placements	168,6	66,8	-60,4 %
Produits provenant de la réalisation des placements	325,5	402,1	23,5 %
Solde des ajustements ACAV ⁽¹⁾	498,9	-396,4	-179,5 %
Frais de gestion des placements et intérêts	-18,1	-47,4	-161,6 %
Autres charges des placements	-60,3	-145,3	-140,9 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	-118,9	-130,6	-9,8 %
Produits financiers nets de charges	1 355,8	416,1	-69,3 %
Produits financiers nets de charges hors ajustements ACAV	856,9	812,5	-5,2 %

⁽¹⁾ Ajustement ACAV : variations des valeurs de marché des unités de compte.

A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités venant contribuer au compte de résultat combinés regroupent les sociétés suivantes :

- MACSF financement (financement de matériel médical et de véhicules) ;
- Médiac (activité de courtage) ;
- Les SCI détenues par les différentes sociétés d'assurance et entrant dans le périmètre de consolidation.

Le résultat des autres activités est en baisse de -59 % en 2022, pour s'établir à +1,9 million d'euros.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations.

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE
- B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ
- B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ
- B.4 SYSTÈME DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE INTERNE
- B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE
- B.6 FONCTION ACTUARIELLE
- B.7 SOUS-TRAITANCE
- B.8 AUTRES INFORMATIONS

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance du groupe MACSF se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres ou aux assurés ;
- un système de gouvernance avec des présidents et des administrateurs issus du monde de la santé avec la représentation des différentes sensibilités du monde médical ;
- une intégration forte des activités et de la gouvernance dans une organisation commune de groupe à vision transversale.

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE _____

Afin de garantir une gestion saine, prudente et efficace de son activité, le groupe MACSF a mis en place un système de gouvernance commun à toutes ses sociétés d'assurance (MACSF SGAM, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite et MACSF Libéa) qui se compose d'une structure organisationnelle qui définit de façon transparente les responsabilités et tâches de chacun, et de règles de prise de décision, de reporting interne, de communication, de coopération, de rémunération et de supervision.

Cette gouvernance repose sur une complémentarité et un consensus entre administrateurs (élus par l'assemblée générale) et les dirigeants effectifs, professionnels de l'assurance.

Les dirigeants effectifs et le comité exécutif proposent, les administrateurs suffisamment éclairés et formés décident. Les dirigeants effectifs (avec le comité exécutif) exécutent et le conseil d'administration vérifie.

Les sociétés du groupe ont organisé entre elles une gouvernance commune fondée sur trois instances transversales : le conseil d'administration de la SGAM, le comité mutualiste groupe et le comité exécutif. Le groupe MACSF en tant que groupe prudentiel intégré, a choisi de se doter d'un règlement intérieur unique, pour permettre à MACSF SGAM d'exercer son influence dominante, telle que décrite dans la convention d'affiliation conclue avec les sociétés affiliées (MACSF assurances et MACSF prévoyance), sur l'ensemble des entités du groupe, via les sociétés affiliées en tant que sociétés mères des filiales du groupe, par un système de gouvernance coordonné et centralisé. A titre illustratif de gouvernance centralisée, les dirigeants effectifs de MACSF SGAM sont également dirigeants effectifs des entités solos, les responsables des fonctions clés groupe sont également responsables des fonctions clés des entités solos, un comité d'audit groupe a été constitué en lieu et place du comité d'audit des entités solo. Enfin, les politiques écrites groupe sont identiques pour chaque entité du groupe (gouvernance, compétence et honorabilité, rémunération, gestion des risques...). Cette gouvernance effective permet ainsi de traiter l'ensemble des questions les plus importantes de chaque entité dans le cadre d'un groupe prudentiel intégré, au-delà des mutuelles affiliées à la SGAM.

B.1.1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE _____

Le système de gouvernance du groupe MACSF repose sur une répartition claire des rôles et des fonctions.

Le conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans renouvelable (deux ans pour les administrateurs de MACSF SGAM). Les administrateurs des sociétés d'assurance mutuelles (MACSF assurances et MACSF prévoyance) sont choisis parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations à l'exception de ceux qui sont élus par les salariés. Les administrateurs de la société MACSF épargne retraite sont nommés parmi les personnes physiques proposées par les deux personnes morales fondatrices, MACSF prévoyance et MACSF assurances. Les administrateurs de la société MACSF SGAM sont proposés par les sociétés affiliées. Aucune condition particulière n'est requise pour déposer une candidature aux fonctions d'administrateur de la société MACSF Libéa.

Le conseil d'administration est chargé de nommer et révoquer les dirigeants effectifs, de nommer, sur proposition du directeur général, les responsables des fonctions clés, d'approuver et de réexaminer une fois par an, après avis des dirigeants effectifs et du comité d'audit groupe, les politiques écrites visées à l'article L354-1 du code des assurances (gestion des risques, contrôle interne, audit interne et externalisation) et les politiques portant sur la gouvernance (rémunération, compétence et honorabilité et gouvernance). Il fixe, après avis du comité de sélection et des rémunérations, les rétributions des administrateurs et du président, et la rémunération du directeur général et du directeur général délégué, Il approuve les rapports réglementaires. Il est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux, de contrôler la bonne marche de la société et de manière générale de surveiller l'activité de la société. Le conseil d'administration prend connaissance des reportings des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration. Il anime les délibérations du conseil d'administration et fait voter en tant que de besoin les décisions à prendre. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il veille en outre au bon fonctionnement des organes de la société. Le président travaille sur l'ensemble des sujets qui relèvent de sa compétence en collaboration avec le directeur général. Le président convoque les assemblées générales. Il rend compte à l'assemblée générale de sa mission de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration. Le président informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et des indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, par la société qu'elle contrôle ou par la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé. A ce titre, il veille au bon respect du montant plafonné des indemnités autorisé par l'assemblée générale.

Conseils d'administration des sociétés du groupe MACSF

MACSF SGAM

Présidente Catherine Vinikoff
 Jean-Luc Audhoui
 Muriel Cambon
 Laurence Carpentier
 Françoise de Larrard
 Philippe Eveilleau
 Jean-François Gérard-Varet
 Fanny Rusticoni
 Patrice Tsiang
 Vincent Vazquez

MACSF assurances

Présidente Catherine Vinikoff
 Jean-Luc Audhoui
 Muriel Cambon
 Laurence Carpentier
 Rebecca Chappa
 Caroline Chevalier
 Françoise de Larrard
 Anne-Marie Doubeck
 Philippe Eveilleau
 Jean-François Gérard-Varet
 Nicole Hugon
 Stéphane Landais
 Xavier Laqueille
 Caroline Lustman
 Patrice Tsiang
 Vincent Vazquez

MACSF épargne retraite

Présidente Laurence Carpentier
 Jean-Luc Audhoui
 Muriel Cambon
 Françoise de Larrard
 Philippe Eveilleau
 Jean-François Gérard-Varet
 François Maignien
 Patrick Marchand
 Patrice Tsiang
 Vincent Vazquez
 Catherine Vinikoff

MACSF prévoyance

Présidente Laurence Carpentier
 Jean-Luc Audhoui
 Alain Bergeau
 Muriel Cambon
 Anne-Claude Crémieux
 Françoise de Larrard
 Michaël Ducas
 Philippe Eveilleau
 Jean-François Gérard-Varet
 Marie-Christine Hue
 Patrick Marchand
 Fanny Rusticoni
 Patrice Tsiang
 Vincent Vazquez
 Catherine Vinikoff

MACSF Libéa

Présidente Catherine Vinikoff
 Jean-Luc Audhoui
 Laurence Carpentier
 Philippe Eveilleau
 Jean-François Gérard-Varet
 Patrice Tsiang

Au cours de l'année 2022, les conseils d'administration des sociétés MACSF SGAM, MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite et MACSF Libéa se sont réunis 4 fois.

Le directeur général

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est investi par la réglementation des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la réglementation attribue exclusivement aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il travaille en collaboration avec le président au cours de rencontres régulières et lui communique toutes informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration, il rend compte régulièrement de ses travaux au conseil d'administration pour permettre à celui-ci de veiller à la mise en œuvre des décisions prises.

Le directeur général propose au conseil d'administration des candidatures aux fonctions de directeur général délégué / dirigeant effectif (pour MACSF SGAM) et de responsable de fonction clé.

Le directeur général représente et engage la société dans ses rapports avec les tiers. Il dispose à ce titre d'un mandat social ; il dispose par ailleurs, conformément au code des assurances, d'un contrat de travail et de la qualité de dirigeant salarié. Il représente notamment la société à l'égard de toutes autorités (ministère, autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).

Le directeur général dirige tous les services de la société, signe la correspondance, effectue toutes opérations financières, reçoit toutes sommes et donne toutes quittances et mainlevées.

En complément des pouvoirs prévus par la réglementation et les statuts, le directeur général reçoit notamment du conseil d'administration les pouvoirs d'admettre et de radier les sociétaires, de fixer les tarifs des produits, d'octroyer tous cautions, avals et garanties dans les limites fixées par le conseil d'administration et d'intenter ou soutenir toute action judiciaire ou arbitrale, transiger et compromettre.

Le directeur général, en sa qualité notamment de chef d'entreprise, peut consentir des délégations de pouvoirs.

La direction générale et la direction générale déléguée des sociétés du groupe MACSF

	Directeur général	Directeur général délégué
MACSF SGAM	Stéphane Dessirier	Nicolas Gombault
MACSF épargne retraite	Guillaume Rosenwald	Stéphane Dessirier
MACSF assurances	Stéphane Dessirier	Nicolas Gombault
MACSF prévoyance	Nicolas Gombault	Guillaume Rosenwald
MACSF Libéria	Nicolas Gombault	Guillaume Rosenwald

Le directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration nomme un ou plusieurs directeurs généraux délégués, personnes physiques. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués ont pour mission d'assister le directeur général dans la direction générale de la société, notamment dans les affaires stratégiques, financières et budgétaires.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les dirigeants effectifs

Conformément à la réglementation, les sociétés du groupe MACSF disposent d'au moins deux dirigeants effectifs. Les dirigeants effectifs répondent aux conditions d'honorabilité, de compétence, d'expérience et de disponibilité nécessaires à leur fonction. Il appartient à l'ACPR d'évaluer si ces conditions sont bien remplies. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre. Ils examinent, dans le cadre des réunions du comité fonctions clés, l'ensemble des politiques écrites, approuvent celles qui ne sont pas du ressort du conseil d'administration et émettent un avis sur celles qui seront validées par le conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs de :

- MACSF SGAM sont le directeur général, le directeur général délégué et le directeur général adjoint ;
- MACSF épargne retraite, MACSF assurances, MACSF prévoyance et MACSF Libéa sont leur directeur général et leur directeur général délégué ;

Les dirigeants effectifs des entreprises d'assurance du groupe sont les dirigeants effectifs de la société MACSF SGAM.

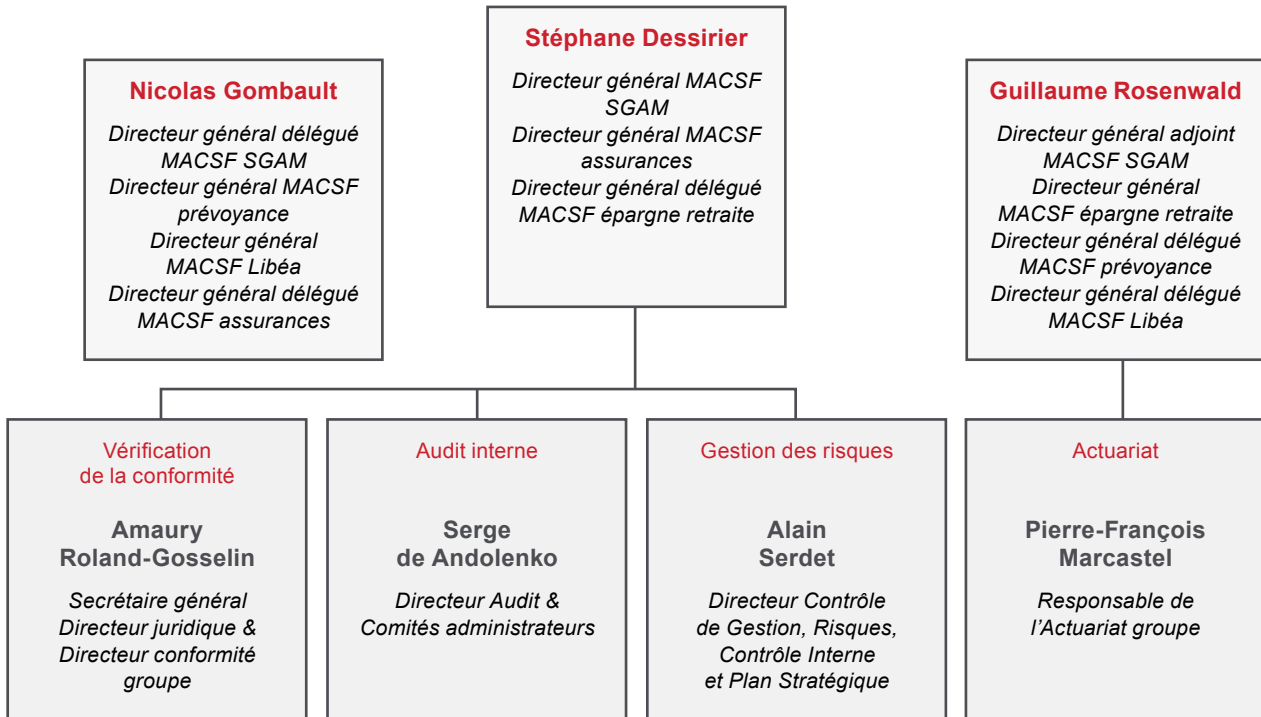
Les responsables des fonctions clés

Afin de garantir une gestion saine et prudente de son activité et faire l'objet d'un réexamen régulier, le groupe MACSF et ses entités ont nommé en interne un même responsable unique pour chacune des quatre fonctions clés : la vérification de la conformité, la gestion des risques, la fonction actuarielle et l'audit interne.

Chaque fonction clé est assurée par une personne physique disposant de la compétence et de l'honorabilité nécessaires pour remplir sa mission. Les responsables des fonctions clés du groupe MACSF sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. Ils sont placés sous la responsabilité d'un des dirigeants effectifs de MACSF SGAM afin de répondre aux critères de positionnement hiérarchique au niveau du groupe MACSF.

Un comité des fonctions clés, comprenant les responsables des fonctions clés et les dirigeants effectifs du groupe, se réunit régulièrement afin de permettre des prises de décision et un reporting coordonné à la fois sur les aspects solos et groupe. L'évaluation des fonctions clés se fait dans cette instance.

Organigramme des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés du groupe MACSF



Les responsables des fonctions clés peuvent communiquer avec tous les membres de la société, accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et disposent de l'indépendance indispensable à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts. Cette indépendance permet aux fonctions clés de jouer précisément leur rôle de conseil et d'information dans le respect du pouvoir hiérarchique dont dispose le directeur général.

Le conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Cette audition peut se dérouler hors la présence du directeur général si les membres du conseil d'administration l'estiment nécessaire.

Conformément à la réglementation, les responsables des fonctions clés peuvent, en application d'une procédure préalablement approuvée par le conseil d'administration, informer directement celui-ci et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier. C'est l'obligation d'alerte.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission principale de veiller au respect par le groupe et ses entités de la réglementation relative aux activités d'assurance. Son responsable élabore une politique de conformité et un plan de conformité. Cette fonction joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'organisme soient identifiées et prises en compte.

La fonction de gestion des risques, au travers du système de gestion des risques qu'elle anime, vise à déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels sont soumis le groupe et ses entités. Le système de gestion des risques couvre l'ensemble des risques significatifs pour le groupe et ses entités. Enfin, cette fonction aide le conseil d'administration et lui rend compte en matière de gestion des risques.

La fonction actuarielle permet d'analyser la cohérence, les forces et les faiblesses (ou points d'incertitude) du pilotage technique de la société et du groupe dans toutes ses dimensions (tarification, souscription, provisionnement, réassurance). Ces analyses sont communiquées au moins annuellement au conseil sous la forme d'un ou plusieurs rapports actuariels.

La fonction d'audit interne a pour mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne. Elle soumet au conseil d'administration son plan d'audit et lui remet au moins une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci.

Le conseil d'administration de la SGAM

Le conseil d'administration fixe les orientations stratégiques y compris financières pour toutes les entités du groupe. Il veille à la bonne exécution des éventuels plans d'intervention de solidarité financière décrits dans les conventions d'affiliation.

Le conseil d'administration s'appuie sur les propositions des dirigeants effectifs groupe et sur les avis du comité d'audit groupe. Le conseil d'administration peut s'appuyer également sur les avis de l'organe de groupe (bureau du conseil d'administration de la SGAM).

Le conseil d'administration prend connaissance des reportings des dirigeants effectifs groupe et des responsables des fonctions clés groupe.

De façon plus spécifique, le conseil d'administration de la SGAM :

- nomme et révoque les dirigeants effectifs groupe ;
- nomme sur proposition du directeur général groupe, les responsables des fonctions clés groupe. ;
- approuve et réexamine annuellement, après avis des dirigeants effectifs et du comité d'audit groupe, les politiques écrites visées à l'article L354-1 du code des assurances (gestion des risques, contrôle interne, audit interne et externalisation) et des politiques portant sur la gouvernance (rémunération, compétence et honorabilité et gouvernance) ;
- approuve les rapports Solvabilité 2.

Il veille :

- au suivi de l'exécution du Règlement intérieur ;
- au maintien du Règlement intérieur en adéquation avec la réglementation en vigueur ;
- à fixer, après avis du comité de sélection et des rémunérations, les rétributions des administrateurs et du président, et la rémunération du directeur général et du directeur général délégué;
- à se prononcer sur les propositions du comité exécutif ;
- à s'assurer que les délégations de pouvoirs au sein du groupe MACSF sont effectives et que les chaînes de délégations sont maintenues et pérennes.

Les décisions du conseil d'administration en lien avec ses attributions sont applicables à toutes les entités du groupe. Elles sont notifiées sous forme d'orientations aux instances de décision des entités du groupe.

Les dirigeants effectifs groupe participent à toutes les réunions du conseil d'administration avec une voix consultative.

Le comité mutualiste groupe

Le comité mutualiste groupe est composé des présidents des conseils d'administration de la SGAM, des sociétés affiliées et de MACSF épargne retraite et de MACSF Libéa, des dirigeants effectifs groupe, du président du conseil de surveillance et du directoire de MACSF financement et du secrétaire général groupe. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration de la SGAM. Le comité mutualiste groupe prépare les réunions du conseil d'administration de la SGAM, celles des conseils d'administration des entités du groupe MACSF ainsi que les séminaires des administrateurs. Le comité mutualiste groupe est également une instance garantissant que toute décision importante implique au moins deux personnes qui gèrent effectivement l'entreprise avant sa mise en œuvre.

Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des dirigeants effectifs groupe ainsi que des principaux directeurs. Le comité exécutif est présidé par le directeur général de MACSF SGAM. Ce comité détient le pouvoir général d'action dans le groupe. Il se réunit pour élaborer les projets stratégiques. Il est responsable de la marche et des résultats des entités du groupe MACSF, du choix de l'organisation et des moyens tant humains que matériels et financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs, dans le respect de la stratégie adoptée par les entités du groupe.

Les comités d'études

Dans le cadre des travaux des conseils d'administration, les présidents peuvent faire examiner toute question par un comité d'études. Par ailleurs, tout administrateur peut suggérer un axe de travail et les comités d'études peuvent eux-mêmes s'auto-saisir d'un sujet.

Les présidents des conseils d'administration et les présidents des comités d'études se réunissent une fois par an dans le cadre de la réunion des présidents, afin de permettre aux présidents des comités d'études de réaliser un reporting aux présidents des conseils d'administration sur le fonctionnement des comités.

Comité d'études du groupe MACSF

	MACSF SGAM	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Comité d'audit groupe	✓				
Comité d'orientation financière	✓	✓	✓	✓	✓
Comité de sélection et des rémunérations	✓	✓	✓	✓	✓
Comité des sociétaires			✓	✓	
Comité formation	✓	✓	✓	✓	

Le comité d'audit groupe a pour mission le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et à la gestion des risques pour l'ensemble des entités d'assurance du groupe.

Le comité d'orientation financière a pour objet de préparer les décisions du conseil d'administration en matière de politique financière (mobilière ou immobilière) du groupe MACSF et de ses entités.

Le comité de sélection et des rémunérations réceptionne et instruit les candidatures aux fonctions d'administrateur des sociétés, d'administrateur de la SGAM, de membre des comités d'études, de directeur général, de directeur général délégué et de dirigeant effectif. Il propose le montant des rétributions à allouer aux administrateurs et au président, et propose le montant de la rémunération à allouer au directeur général et au directeur général délégué. Il examine et analyse les déclarations d'intérêts des administrateurs et des dirigeants effectifs lorsqu'il existe un cas ou un doute sur un conflit d'intérêts sur la base d'une cartographie. Il examine les déclarations d'honorabilité des administrateurs et des dirigeants effectifs lorsqu'il existe un cas ou un doute sur le non-respect des exigences d'honorabilité.

Le comité des sociétaires est chargé d'animer la mutualité des sociétaires, de veiller à la qualité des relations entre les sociétaires et leur mutuelle et à l'image de la société.

Le comité formation propose un programme de formation et des outils d'évaluation adaptés aux besoins des administrateurs, des formateurs externes ou internes en fonction des sujets et des évaluations régulières. Plus généralement, il veille à l'équilibre théorie/pratique des journées de formation.

B.1.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE EFFECTUÉS EN 2022 _____

Changements au sein de la Présidence et de la Vice-Présidence du conseil d'administration

Mesdames Laurence CARPENTIER et Catherine VINIKOFF ont été respectivement nommées en qualité de présidente et de vice-présidente du conseil d'administration de MACSF épargne retraite.

Madame Laurence CARPENTIER a été nommée en qualité de vice-présidente du conseil d'administration de MACSF Libéa.

B.1.3 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Principe de la politique de rémunération

En 2016, le groupe MACSF a élaboré une politique afin de présenter le dispositif mis en place concernant la rémunération de ses administrateurs et de ses dirigeants effectifs. Les responsables des fonctions clés n'entrent pas dans le périmètre de cette politique dans la mesure où ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Cette politique a été validée par les conseils d'administration.

Ce dispositif commun à toutes les entités (SGAM, sociétés d'assurance mutuelles et sociétés anonymes) correspond au respect des orientations du conseil d'administration de MACSF SGAM sur l'harmonisation des sujets de gouvernance pour le groupe MACSF.

La direction générale, en sa qualité de propriétaire de la politique, est garante de sa mise en place et de son application et la présente pour avis, aux dirigeants effectifs (dans le cadre du comité fonctions clés) et au comité d'audit groupe, puis, au conseil d'administration qui doit l'approuver.

Le comité de sélection et des rémunérations émet un avis à l'attention du conseil d'administration, sur le montant des indemnités des administrateurs ainsi que sur celui de la rétribution du président. Il émet un avis sur le montant de la rémunération du directeur général et du directeur général délégué au titre de leur contrat de travail pour la société MACSF SGAM, et, le cas échéant, au titre de leur mandat social pour chacune des entités du groupe.

Après avis du comité de sélection et des rémunérations, le conseil d'administration de chaque entité du groupe MACSF décide du montant des indemnités de ses administrateurs, ainsi que celui de la rétribution de son président, et de celui de la rémunération du directeur général, et du directeur général délégué au titre de leur mandat social. Le conseil d'administration de MACSF SGAM décide du montant de la rémunération du directeur général et du directeur général délégué au titre de leur contrat de travail.

La mise à jour de la politique de rémunération MACSF a été validée par les conseils d'administration des sociétés d'assurance du groupe MACSF des 8 et 15 décembre 2022.

Principe de rétribution des administrateurs

Conformément à la réglementation, les administrateurs peuvent percevoir des indemnités dans le cadre de leurs fonctions. L'assemblée générale fixe le plafond du montant global annuel des indemnités que le conseil d'administration peut décider d'allouer à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

Le comité de sélection et des rémunérations propose au conseil le montant des indemnités qui peut être examiné tous les trois ans.

Les administrateurs peuvent percevoir des indemnités au titre de leur participation au conseil d'administration, à une formation, à la Journée des administrateurs ou à un Séminaire d'administrateurs, mais également au titre de la préparation des séances de conseil d'administration ou dans le cadre de mission spéciale et le cas échéant, de leur participation à un comité d'études. Le conseil d'administration alloue une indemnité aux présidents des comités d'études à l'occasion de la réunion des présidents.

Les frais sont remboursés, sur présentation de justificatifs originaux, sur la base des frais réels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Rétributions du président

Compte tenu des missions attribuées au président par le code des assurances, le conseil d'administration lui alloue une rémunération mensuelle non cumulable avec toute autre indemnité prévue par la société qu'il préside.

En cas de cumul de mandats de président au sein des sociétés du groupe MACSF, l'indemnité mensuelle est calculée en fonction du nombre de mandats supplémentaires (100 % de la rémunération mensuelle pour le premier mandat de président et 50 %, ou 100 % lorsque le second mandat concerne MACSF SGAM, de la rémunération mensuelle pour un second mandat de président ou plus). Le montant de cette indemnité peut être examiné tous les trois ans.

Pour le cas où un comité d'études se réunit sous la forme d'une réunion commune avec un ou plusieurs comités des sociétés du groupe MACSF, le président du conseil d'administration ne perçoit pas d'indemnité pour sa participation à cette réunion commune, considérant qu'il représente au sein des comités d'études la société pour laquelle il est président.

Le président ne perçoit pas d'indemnité de préparation des séances du conseil d'administration au titre de ses mandats d'administrateur au sein des autres instances du groupe MACSF.

Rémunération de la direction générale

La direction générale des entités du groupe MACSF est assurée selon les cas par :

- le directeur général et le directeur général délégué pour les sociétés d'assurances mutuelles (MACSF assurances et MACSF prévoyance) et les sociétés anonymes (MACSF épargne retraite et MACSF Libéa),
- le directeur général, le directeur général délégué et le directeur général adjoint pour la société MACSF SGAM.

Rémunération de la direction générale de MACSF SGAM

Les membres de la direction générale de MACSF SGAM perçoivent, les rémunérations suivantes :

	Le directeur général	Le directeur général délégué	Le directeur général adjoint
Rémunération au titre du contrat de travail	✓	✓	✓
Rémunération au titre du mandat social	✓	✓	Non concerné

Rémunération au titre du contrat de travail

La rémunération du directeur général et du directeur général délégué au titre de leur contrat de travail, est fixée par le conseil d'administration après avis du comité de sélection et des rémunérations.

La rémunération du directeur général adjoint au titre de son contrat de travail, est fixée par le directeur général de MACSF SGAM.

Les membres de la direction générale de MACSF SGAM sont salariés de la société MACSF SGAM. A ce titre, ils perçoivent, comme l'ensemble des salariés du groupe MACSF, un salaire fixe brut annuel versé sur 13,5 mois, une prime de participation et une prime d'intéressement. Ils perçoivent une prime d'objectifs qui est appréciée en fonction de l'atteinte ou non des objectifs fixés annuellement dans les limites fixées par le conseil d'administration pour le directeur général et le directeur général délégué, et qui est fixée et évaluée par le directeur général de MACSF SGAM pour le directeur général adjoint. Les membres de la direction générale de MACSF SGAM peuvent, le cas échéant, percevoir des avantages en nature tels que l'attribution d'un véhicule de fonction et/ou d'un logement de fonction. Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération variable à paiement différé sur trois ans dont le versement est basé sur des éléments modulables, parmi lesquels figure un objectif lié à la raison d'être en rapport avec un ou plusieurs engagements définis dans la politique de RSE.

Rémunération au titre du mandat social

Le directeur général et le directeur général délégué peuvent percevoir une rémunération au titre de leur mandat social. Cette rémunération est fixée par le conseil d'administration après avis du comité de sélection et des rémunérations, et peut être examinée chaque année dans les mêmes conditions.

Le directeur général adjoint n'est pas un mandataire social.

Rémunération de la direction générale dans les autres entités du groupe

Le directeur général et le directeur général délégué peuvent percevoir une rémunération au titre de leur mandat social. Cette rémunération est fixée par le conseil d'administration après avis du comité de sélection et des rémunérations, et peut être examinée chaque année dans les mêmes conditions.

Principe d'absence de rémunération des responsables de fonctions clés

Les responsables de fonctions clé ne sont pas rémunérés au titre de cette fonction (pas de rémunération fixe, ni de rémunération variable). Ils perçoivent au titre de leur fonction opérationnelle, les rémunérations énumérées au point relatif à la rémunération des membres de la direction générale de MACSF SGAM au titre de leur contrat de travail supra. La prime d'objectif est fixée et évaluée par le directeur général de la société.

Le conflit d'intérêts

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts en termes de rémunération, le groupe MACSF a décidé d'intégrer à la déclaration d'intérêt remplie chaque année par les administrateurs, les dirigeants effectifs et les responsables fonctions clés, des demandes de précisions sur ce sujet.

Régimes de retraite complémentaire

Les collaborateurs ayant le statut de cadres de direction disposent d'une retraite complémentaire AGIRC ARRCO, d'une retraite supplémentaire article 83 (Swisslife) et d'une retraite article 39. En ce qui concerne les mandataires sociaux, les indemnités versées sont soumises à la retraite complémentaire AGIRC ARRCO (sauf les mandataires dont la rémunération est sous forme de jetons de présence).

Rémunération des salariés

La politique de rémunération est établie en fonction du plan stratégique défini par le groupe MACSF. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs et est adaptée aux différentes catégories de métiers.

Dans le respect des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires, la politique de rémunération veille à maintenir un équilibre constant entre :

- l'équité interne (offrir des salaires équitables selon l'expérience et la performance des collaborateurs) ;
- la compétitivité externe (attirer les meilleurs, retenir les plus performants) ;
- l'équilibre financier (maîtriser l'évolution de la masse salariale).

La rémunération est structurée entre un salaire fixe, une part variable et une rémunération différée (intéressement et participation). Le salaire fixe est versé sur 13,5 mois correspondant au salaire de base (12 mensualités), à la prime vacances (1/2 mensualité) et au 13ème mois (1 mensualité). Il évolue au fil des augmentations collectives et individuelles fixées lors des négociations annuelles obligatoires et viennent respectivement maintenir le pouvoir d'achat et reconnaître une progression dans la maîtrise du poste. La part variable versée sous forme de prime sur objectifs vise à rémunérer l'implication et la performance des collaborateurs dans le cadre de règles partagées. Ce système est fondé sur la fixation d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les salariés du groupe MACSF bénéficient des primes de participation et d'intéressement attribuées conformément aux termes de l'accord conclu avec les organisations syndicales du groupe MACSF.

Le groupe MACSF met l'accent sur la performance collective, en lien avec ses valeurs mutualistes envers les professionnels de santé, tout en veillant à garantir un dispositif de rémunération compétitif au regard du marché de l'assurance et des mutuelles.

B.1.4 TRANSACTIONS _____

Pour les besoins réglementaires de ce rapport, il est requis de présenter toutes transactions importantes, conclues en 2022, avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Le groupe MACSF et ses entités n'ont conclu, dans ce cadre, aucune transaction importante.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ _____

En 2016, le groupe MACSF a élaboré une politique afin de présenter le dispositif que le groupe MACSF a mis en place concernant la compétence et l'honorabilité des dirigeants et des fonctions clés conformément au texte et à l'esprit des exigences réglementaires de la directive Solvabilité II transposées dans les codes concernés. Cette politique a été validée par les conseils d'administration. Ce dispositif commun à toutes les entités, sociétés d'assurance mutuelles et sociétés anonymes, correspond au respect des orientations du conseil d'administration de MACSF SGAM sur l'harmonisation des sujets de gouvernance pour le groupe MACSF.

Le secrétariat général, en sa qualité de propriétaire de la politique, est garant de la mise en place et du respect de la compétence et de l'honorabilité. Il est chargé de réviser cette politique une fois par an et de la présenter pour avis, aux dirigeants effectifs (dans le cadre du comité fonctions clés) et au comité d'audit groupe, puis au conseil d'administration qui doit l'approuver.

Le comité formation est par ailleurs chargé d'établir un programme de formation permettant de répondre aux exigences de compétence.

La mise à jour de la politique de compétence et honorabilité MACSF a été validée par les conseils d'administration des sociétés d'assurance du groupe MACSF des 8 et 15 décembre 2022.

B.2.1 EXIGENCE D'APTITUDE, DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE

La compétence

Les administrateurs

Chaque président des entités du groupe MACSF veille à ce que les administrateurs disposent collectivement des compétences dans le domaine de l'assurance et des marchés financiers, de la stratégie d'entreprise et son modèle économique, de la gouvernance d'entreprise, de l'analyse financière et actuarielle et de la réglementation du secteur de l'assurance.

Le plan d'action des programmes de formation et du calendrier associé est étudié et proposé par le comité formation afin d'éclairer les décisions des conseils d'administration des entités du groupe MACSF.

Les nouveaux administrateurs reçoivent de la part du président du conseil d'administration des propositions de formations. Les candidats et les membres du comité d'audit groupe suivent des formations spécifiques en complément des formations des administrateurs.

Les dirigeants effectifs

Les personnes désignées en qualité de dirigeants effectifs sont des opérationnels choisis par les conseils d'administration en raison de leur expérience, expertise, compétence et disponibilité afin de prendre les décisions et/ou de proposer des opérations aux instances dans le meilleur intérêt des entités du groupe et en pleine responsabilité. Les décisions relevant des dirigeants effectifs sont prises selon un processus garantissant le principe des quatre yeux dans les instances concernées par la nature de décision stratégique.

Les responsables de fonctions clés

Les responsables de fonctions clés doivent disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite. Ils doivent avoir une forte capacité de synthèse voire de vulgarisation des connaissances pour extraire de constats techniques les éléments réellement pertinents pour l'organisme ou le groupe et être en mesure de les expliquer clairement aux dirigeants effectifs et au conseil d'administration. Le cas échéant, ils animent l'équipe en charge de la fonction et doivent à ce titre disposer de capacités suffisantes en termes de management d'équipe et d'organisation.

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques de l'organisme ou du groupe, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une analyse prospective de ces questions. Il s'agit donc d'une personne dotée d'une vision transversale de l'organisme et de ses risques, qui dispose de suffisamment d'expérience de l'activité de l'organisme, et d'une culture suffisamment étendue sur chacun de ces sujets.

Au-delà des nécessaires compétences en méthodologie d'audit interne, le responsable de la fonction clé audit interne doit avoir des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme ou le groupe, lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques rencontrées par les auditeurs experts.

La responsabilité de la fonction actuarielle est exercée par des personnes qui ont une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'organisme ou groupe et qui peuvent démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

La fonction de vérification de la conformité comprend l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'organisme ou du groupe concerné, ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

L'honorabilité

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés doivent satisfaire aux exigences d'honorabilité fixées par la réglementation. Ils ne doivent ainsi faire l'objet d'aucune des infractions listées à l'article L322-2 du code des assurances, ni d'autres infractions ou procédures, y compris des procédures en cours, quelle que soit leur nature (judiciaire, administrative, professionnelle...), lorsqu'elles sont manifestement susceptibles d'affecter l'honorabilité d'une personne, telles que :

- les infractions et les procédures, définitives ou en cours concernant le membre du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance ou une entité dans laquelle il exerce ou a exercé des fonctions, relatives à des activités bancaire, financière ou d'assurance, la lutte contre le blanchiment, la fraude ou le crime financier, des infractions fiscales, des infractions à la législation relative aux sociétés, à la faillite, à l'insolvabilité ou à la protection des consommateurs ;
- des éléments démontrant que la personne ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec une autorité de contrôle sectorielle ;
- la solidité financière de la personne concernée : des difficultés à honorer des dettes, ou encore des investissements, expositions ou emprunts disproportionnés et risqués.

Par ailleurs, les administrateurs, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés ne doivent pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

B.2.2 APPRÉCIATION DE LA COMPÉTENCE ET DE L'HONORABILITÉ _____

Les administrateurs

Le processus de recrutement des administrateurs a été confié par les conseils d'administration au comité de sélection et des rémunérations. Une procédure basée sur la vérification de la motivation, la disponibilité et la compétence a été validée. Concrètement le comité de sélection et des rémunérations examine le dossier de candidature.

Procédure de recrutement des administrateurs

- demande et réception d'un CV, d'une lettre de motivation, d'une déclaration d'honorabilité et d'une déclaration d'intérêts ;
- 1^{er} examen des documents reçus: opportunité de la candidature ;
- 1^{er} entretien candidat : président de la société concernée ;
- 2^{ème} entretien candidat : président et membres du comité de sélection et des rémunérations volontaires ;
- comité de sélection et rémunérations : avis sur le candidat ;
- conseil d'administration : avis du comité ; vote pour l'agrément en vue de présenter le candidat en AGO ;
- notification au candidat de la décision du CA ;
- AGO : vote de la résolution sur la nomination du candidat au poste d'administrateur.

Le nouvel administrateur doit obtenir la note minimale fixée par le formateur pour valider sa formation. Si la note minimale n'est pas atteinte, le nouvel administrateur sera convié à faire une formation complémentaire.

Le dépôt de la candidature à la fonction de membre du comité d'audit est précédé d'une formation. L'examen de la candidature à la fonction de membre du comité d'audit est subordonné à l'obtention par le candidat d'une appréciation positive du formateur.

En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des administrateurs font l'objet d'un bilan individuel annuel établi par le président du conseil d'administration. Ce bilan comprend les résultats des évaluations réalisées par les formateurs à l'issue des formations. A l'occasion du bilan annuel, les administrateurs remettent, une déclaration d'intérêts et une déclaration d'honorabilité au président. Les administrateurs s'engagent à informer le président du conseil d'administration par une déclaration spontanée, de la survenance de tout évènement pouvant modifier leur compétence ou leur honorabilité.

Les dirigeants effectifs

La compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs sont évaluées par l'ACPR dans le cadre de la notification de leur nomination ou de leur renouvellement. En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs peuvent faire l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une revue de gouvernance de l'ACPR. Les reportings permettent au conseil d'administration d'évaluer la compétence des dirigeants effectifs de façon régulière. L'honorabilité des dirigeants effectifs est évaluée une fois par an par la remise des déclarations d'honorabilité et d'intérêts au président du conseil d'administration. Les dirigeants effectifs s'engagent à informer le président du conseil d'administration par une déclaration spontanée, de la survenance de tout évènement pouvant modifier leur compétence ou leur honorabilité.

Les responsables des fonctions clés

La compétence et l'honorabilité des responsables de fonctions clés sont évaluées par l'ACPR dans le cadre de la notification de leur nomination ou de leur renouvellement. En cours de mandat, la compétence et l'honorabilité des responsables de fonctions clés peuvent faire l'objet d'une évaluation dans le cadre d'une revue de gouvernance de l'ACPR. Les reportings permettent aux dirigeants effectifs d'évaluer la compétence des responsables de fonctions clés de façon régulière. L'honorabilité des responsables de fonctions clés est évaluée une fois par an par la remise des déclarations d'honorabilité et d'intérêts aux dirigeants effectifs. Les responsables de fonctions clés s'engagent à informer les dirigeants effectifs par une déclaration spontanée, de la survenance de tout évènement pouvant modifier leur compétence ou leur honorabilité.

Le secrétariat général conserve l'ensemble des documents relatifs à l'évaluation des compétences et de l'honorabilité (bilans annuels, déclarations d'honorabilité et d'intérêts).

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ _____

Le système de gestion des risques

Le système de gestion des risques a pour objectif d'assurer la couverture des risques dans toutes les dimensions requises pour une gestion efficace des risques.

Le système de gestion des risques a trois principaux objectifs communs à l'ensemble des catégories de risques :

- être conforme : l'entreprise se doit d'être en totale conformité avec la réglementation nationale et européenne et les exigences définies au niveau du groupe MACSF et de ses entités ;
- être exhaustif : l'ensemble des risques doit être pris en compte, mis sous contrôle et les décisions prises doivent respecter le cadre de l'appétence au risque ;
- être compétent : l'entreprise et son encadrement doivent être formés à la gestion des risques de sorte à développer un avantage compétitif et créer de la valeur à long terme.

Les premières strates de gestion du risque sont de la responsabilité de toutes les lignes métier et constituent la première ligne de défense. Elles ont pour principal objectif de préserver un niveau de gestion des risques adéquat au sein de leurs activités mais aussi de fournir à la fonction gestion des risques les informations sur leurs propres risques ainsi que leurs indicateurs de suivi des risques.

La fonction gestion des risques s'intègre dans la deuxième ligne de défense et assiste la direction générale et le conseil d'administration pour identifier, évaluer et atténuer exhaustivement les risques de l'entreprise. Les objectifs de la fonction gestion des risques sont d'être garant de l'appétence aux risques de l'entreprise, de s'assurer que tous les risques sont sous contrôle, de piloter le dispositif de gestion des risques et d'entretenir une culture de gestion des risques. Pour garantir la bonne conduite de ces objectifs, la fonction de gestion des risques a autorité pour accéder à tous les moyens utiles à l'accomplissement de ses missions. La fonction gestion des risques couvre par ailleurs l'évaluation de la qualité des données.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le dispositif de gestion des risques est supervisé à travers un comité des risques qui s'assure que les principaux risques pesant sur le groupe MACSF et sur l'atteinte des objectifs sont identifiés, évalués et gérés et que les actions de remédiation sont prises pour que le niveau de chacun des risques soit compatible avec le niveau d'appétence pour le risque.

La mise en œuvre du processus ORSA s'inscrit dans le temps comme un outil d'analyse décisionnelle et stratégique. L'ORSA est un processus itératif auquel participent les administrateurs, les dirigeants effectifs ainsi que les directions opérationnelles. De fréquence annuelle, cet exercice prospectif d'évaluation est opéré conformément à une procédure interne qui concerne l'actualisation des objectifs du plan stratégique, la sélection des scénarios de risques majeurs, le calcul des impacts de ces scénarios et enfin la validation des résultats. Les conclusions de l'ORSA sont prises en compte pour actualiser ou amender le plan stratégique du groupe MACSF et de ses entités.

Les scénarios de stress sont élaborés et partagés avec les opérationnels puis avec les membres du comité exécutif avant d'être débattus avec les administrateurs. Les scénarios de stress retenus font l'objet d'une analyse quantitative détaillée et sont utilisés pour calculer le besoin global de solvabilité. Ces scénarios sont élaborés sur la base des risques inhérents aux activités spécifiques à chaque entité du groupe, en tenant compte de facteurs endogènes et exogènes pouvant impacter l'activité et donc le bon déroulement du plan stratégique.

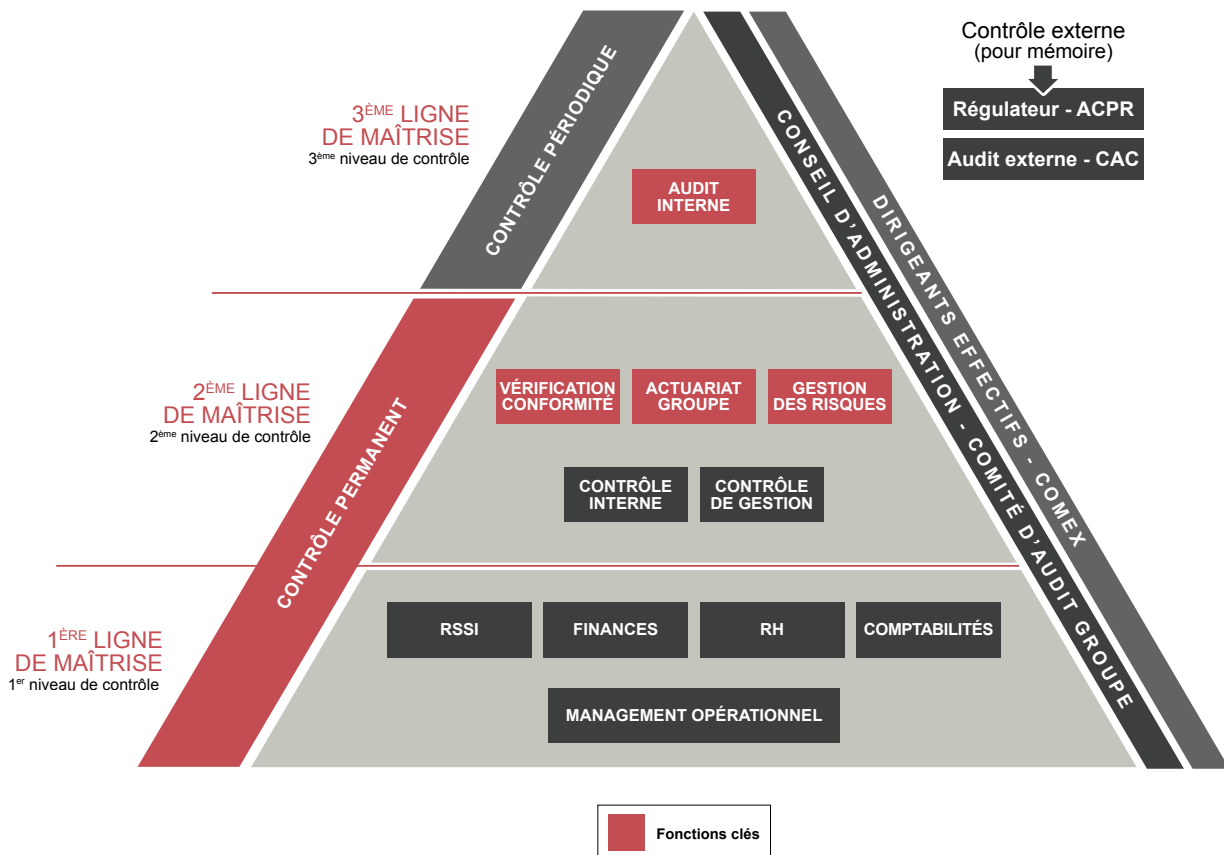
B.4 SYSTÈME DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne vise à garantir l'efficacité opérationnelle des processus et du dispositif de contrôle interne du groupe MACSF et de ses entités. Il fournit une information régulière aux administrateurs sur son activité via le comité d'audit. Le dispositif de contrôle fait également l'objet d'une surveillance permanente au travers du suivi des incidents, des résultats de contrôles et des remarques formulées par les commissaires aux comptes.

Le système de contrôle interne est présent dans toutes les activités et à tout niveau dans l'organisation. Il est organisé autour de deux lignes de défense qui assurent le contrôle permanent des risques. En 1^{er} niveau, chaque direction du groupe a la responsabilité de la mise en place des procédures métiers et de points de contrôle visant à garantir la sécurité des opérations. Les fonctions indépendantes de 2^{ème} niveau s'assurent de l'existence, la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques de 1^{er} niveau.

La 3^{ème} ligne de défense, appelée contrôle périodique, est assurée par l'audit interne. Elle a notamment pour mission d'évaluer l'efficacité du système de contrôle interne.

Systeme de gouvernance et de maîtrise des risques



RSSI : Responsable de la Sécurité et des Systèmes d'Information.

Le dispositif de contrôle permanent s'articule autour d'une cartographie des risques dynamique qui reflète une évaluation des niveaux de risques auxquels est exposé le groupe. Afin de remplir leurs objectifs de mesure de l'efficacité des processus, les fonctions de contrôle de 2^{ème} niveau :

- identifient les activités majeures du groupe et priorisent leurs actions selon un principe de proportionnalité ;
- référencent l'ensemble des risques significatifs et des dispositifs de ces processus à l'aide de leurs interlocuteurs de 1^{er} niveau ;
- déploient une méthodologie d'évaluation des risques ;
- déploient un plan de contrôle de 2^{ème} niveau permettant de tester l'efficacité des dispositifs de 1^{er} niveau ;
- mesurent les risques des projets stratégiques du groupe ;
- assurent le suivi des incidents, des fraudes et des indicateurs de risque.

Le suivi des risques est partagé avec les trois niveaux de gouvernance du groupe :

- aux administrateurs via le comité d'audit qui suit et passe en revue les résultats des contrôles, les observations du contrôle interne ainsi que la résolution des anomalies constatées, en conformité avec le dispositif de remontée des incidents ;
- aux dirigeants effectifs lors des comité fonctions clé, comités exécutifs ou encore les comités actif/passif ;
- aux managers opérationnels et/ou membres du comité exécutif lors des commissions de restitution des risques opérationnels, des comités des risques assurantiels et financiers, des commissions fraude, ou encore des commissions conformité.

Vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité fait partie intégrante du système de contrôle interne. Elle participe au dispositif de contrôles permanents de 2^{ème} niveau en s'assurant du respect par l'ensemble du groupe MACSF et de ses entités des dispositions légales, réglementaires et administratives.

La principale mission de la fonction de vérification de la conformité consiste en l'identification et l'analyse des normes juridiques et réglementaires applicables, afin de déterminer si elles sont susceptibles d'impacter les entités du groupe MACSF tant dans leur structure et leur organisation que dans leurs activités et leurs projets. Elle s'assure de la bonne déclinaison opérationnelle des processus internes et de leur conformité à la réglementation.

La fonction de vérification de la conformité bénéficie d'un rattachement hiérarchique non opérationnel à un niveau suffisamment élevé de l'organisation pour garantir son indépendance et avoir un libre accès à toute l'information et à toutes les personnes nécessaires au bon accomplissement de ses missions.

La fonction de vérification de la conformité a pour mission :

- d'assurer la veille réglementaire : la veille garantit un suivi régulier, structuré et formalisé des évolutions possibles des textes applicables aux activités d'assurance et de financement du groupe MACSF et de ses entités ;
- d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité groupe : la fonction de vérification de la conformité a établi un référentiel des obligations réglementaires permettant d'identifier les risques de non-conformité et leurs impacts en lien avec les activités et produits du groupe MACSF. La mise en place de normes, de formations et de méthodologies en lien avec le traitement des risques de non-conformité est par ailleurs assurée ;
- de mettre en œuvre des moyens de contrôles des risques de non-conformité : la fonction de vérification de la conformité établit et met en œuvre un plan d'action et de contrôle par rapport aux principaux risques identifiés sur les sujets entrant dans le périmètre de la conformité (protection de la clientèle, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection des données personnelles, lutte contre la corruption...)

- de contribuer à la préparation et/ou valider l'envoi des reportings réglementaires destinés à l'ACPR ;
- de conseiller et alerter la direction générale, les dirigeants effectifs ou le conseil d'administration sur toutes les questions ci-dessus relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives.

Le groupe MACSF a fait le choix de s'appuyer sur l'organisation existante et d'impliquer les entités et les directions du groupe MACSF. Ainsi, il a été mis en place un maillage s'appuyant sur la nomination de responsables conformité au sein de chaque entité et direction du groupe MACSF.

Les responsables conformité participent au dispositif de contrôle permanent. Chaque responsable conformité couvre quotidiennement son périmètre de responsabilité en matière de conformité et met en œuvre la gouvernance et les principes définis au niveau du groupe MACSF. Les responsables conformité concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de conformité dans le groupe MACSF et ses entités.

La commission conformité groupe est l'instance collégiale de pilotage de la stratégie de conformité et de gouvernance de la conformité.

La commission conformité groupe examine notamment les faits marquants et les principales actions menées sur les sujets de conformité ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. Elle prend également connaissance de l'évolution de la réglementation. Dans ce cadre, elle initie, pilote et coordonne la mise en œuvre de plans d'actions dédiés. L'échange d'informations via les responsables conformité permet de renforcer la vigilance en matière de risques de non-conformité afin de sécuriser les activités du groupe MACSF et de ses entités.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE _____

La fonction clé audit interne s'inscrit dans le dispositif général de gouvernance et de maîtrise des risques et en constitue la 3^{ème} ligne de défense.

L'audit interne est une fonction qui a pour mission de réaliser des opérations de vérification périodiques, avec pour objectif notamment de :

- évaluer et émettre des recommandations sur le fonctionnement et l'efficacité de l'ensemble des activités du groupe MACSF et de ses entités ;
- s'assurer de la validation de l'exactitude et de l'intégrité des informations financières et comptables, de la conformité des activités aux lois et règlements, et d'apporter à la direction générale l'assurance de la maîtrise de ces activités et des risques liés ;
- évaluer l'efficacité du dispositif de gestion des risques, de contrôle et de calcul réglementaire définis dans le cadre de Solvabilité II ;
- présenter et faire approuver par le comité d'audit le résultat des missions réalisées dans le cadre du plan d'audit ;
- s'assurer du respect des décisions prises par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur les bases des recommandations visées au point précédent.

La charte d'audit interne, revue tous les ans, décrit notamment les missions de la fonction audit interne, le positionnement hiérarchique et les relations entretenues avec les différentes instances de gouvernance, avec les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés.

La mise en œuvre du plan d'audit interne est déléguée par la direction générale à la « direction audit et comités administrateurs », qui lui en rend compte, ainsi qu'au comité d'audit groupe. La fonction d'audit interne est rattachée directement au directeur général du groupe, de qui elle tient délégation pour la réalisation de l'ensemble de ses missions. La fonction d'audit interne est indépendante des autres fonctions clés et des autres secteurs de l'entreprise. La fonction d'audit interne entretient un dialogue continu avec les différents dirigeants effectifs du groupe MACSF et de ses entités ainsi qu'avec les autres membres du comité exécutif et les autres fonctions clés.

Les revues d'audit interne sont réalisées par les auditeurs internes, salariés du groupe - avec pour certains travaux, l'assistance d'experts extérieurs - et avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires pour mener à bien leurs missions. L'ensemble de ces collaborateurs et intervenants doit être qualifié pour l'objet de la mission à réaliser et respecter les normes déontologiques et de pratiques professionnelles.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE _____

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du responsable de l'actuariat groupe, qui rapporte hiérarchiquement à un dirigeant effectif du groupe. Ce positionnement lui assure une indépendance et une autorité réelle pour accéder à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses activités et à l'émission de ses opinions.

La fonction actuarielle réalise les missions suivantes :

- coordonner et valider les calculs des provisions techniques ;
- donner une opinion annuelle sur la politique de souscription (ajustements tarifaires, suffisance des primes, risques d'anti-sélection, cohérence avec les autres politiques) ;
- définir et donner une opinion sur la politique de rétention des risques ;
- contribuer à la gestion des risques principalement via une contribution à l'ORSA et en étant responsable des travaux actif-passif.

B.7 SOUS-TRAITANCE _____

B.7.1 DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE _____

La politique d'externalisation a pour objet de présenter le dispositif que le groupe MACSF et ses entités ont mis en place autour de la sous-traitance afin de suivre la performance et les risques liés au fait de sous-traiter une activité ou une fonction opérationnelle.

Le conseil d'administration et la direction générale du groupe MACSF et de ses entités demeurent entièrement responsables de toutes les fonctions et activités externalisées, ce qui implique que le groupe MACSF inclut dans son système de gouvernance un processus de validation, de suivi et d'examen de la qualité du service fourni.

La politique d'externalisation poursuit deux objectifs :

- décrire et préciser les dispositions législatives et réglementaires en matière de sous-traitance/d'externalisation auxquelles le groupe MACSF et ses entités sont soumises ;
- exposer les éléments clés du dispositif de sous-traitance et les moyens mis en œuvre.

La politique s'attache donc à développer les points suivants :

- les réglementations qui encadrent la sous-traitance/l'externalisation et ce qu'elles impliquent en termes de responsabilité pour le groupe MACSF et ses entités, notamment dans le cadre d'accords d'externalisation de services en nuage ;
- la manière dont le groupe MACSF et ses entités sécurisent chaque étape de la relation avec le sous-traitant;
- une présentation du risque de sous-traitance/d'externalisation et des dispositifs mis en place pour le gérer (de son évaluation à son traitement) ;
- enfin, une présentation des différents éléments de reporting et de communication engagés par le groupe MACSF (en interne ou en externe) et un état des actions de remontée d'alertes au sein du groupe MACSF.

Raisons de la sous-traitance/l'externalisation d'activité ou de fonction

La sous-traitance/l'externalisation de tout ou d'une partie d'une activité ou d'une fonction résulte de choix internes propres au modèle de gouvernance du groupe MACSF.

Les principales raisons sont les suivantes :

- organisation interne : dans un souci de rationalisation des coûts du groupe MACSF, les entités sont amenées à sous-traiter leurs moyens techniques, matériels et humains ;
- ressources humaines et savoir-faire : les entités du groupe MACSF recourent à la sous-traitance d'activités ou fonctions lorsqu'elles ne disposent pas des moyens humains ou du savoir-faire technique nécessaires à leur mise en œuvre au sein de l'entité. Cette sous-traitance peut être de nature intragroupe ou externe ;
- conflits d'intérêts : les entités du groupe MACSF recourent également à la sous-traitance d'activités ou fonctions dans certains contrats qui proposent aux sociétaires une protection juridique en option (contrat auto, multirisque habitation et propriétaire non occupant). En effet, la prévention des conflits d'intérêts sur ce point est régie par l'article L322-2-3 du Code des assurances ;
- agréments : les entités du groupe MACSF peuvent recourir aussi à la sous-traitance d'activités ou fonctions lorsqu'elles ne disposent pas des agréments nécessaires à l'exercice de ces activités.

B.7.2 SOUS-TRAITANCE DE TOUTE ACTIVITÉ OU FONCTION OPÉRATIONNELLE IMPORTANTE OU CRITIQUE _____

Sous-traitance/externalisation intragroupe

Les activités des entités du groupe MACSF sont réalisées grâce aux prestations support de MACSF assurances, en matière notamment de distribution, de systèmes d'information, de ressources humaines et, de manière générale, concernant tout besoin auquel il est utile de pourvoir.

Ces prestations entrent dans le cadre défini par la politique d'externalisation et font l'objet d'une convention écrite, qui comprend notamment un accord de distribution ainsi que le cadre d'obligations entre les parties s'agissant de LCB-FT, de protection des données personnelles, de contrôle interne.

Ce cadre contractuel est complété autant que nécessaire par des normes, des procédures et des instructions opérationnelles émanant des entités du groupe MACSF. Elles n'entraînent en effet aucune délégation de responsabilités de la part des dirigeants effectifs des entités du groupe MACSF et sont déployées, suivies et contrôlées au même titre et avec la même diligence que les activités menées en propre par ces entités.

Sous-traitance externe

Certaines entités du groupe MACSF externalisent auprès de prestataires, tous situés sur le territoire français, les prestations suivantes :

- des prestations d'assistance ;
- la gestion de contrats d'assurance santé complémentaire et de sinistres ;
- la gestion de garanties vie et non-vie et des sinistres ;
- la gestion des garanties protection juridique des contrats automobile et multirisque habitation ;
- la gestion de prestations de services Middle Office de transmission des flux d'ordres de souscription/rachat d'OPC ;
- la gestion administrative du personnel et de la paie.

Ces prestataires sont dotés des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires pour exercer les activités et fonctions qui lui ont été confiées de manière satisfaisante.

B.8 AUTRES INFORMATIONS _____

Il n'y a pas d'autres informations relatives au système de gouvernance.



PROFIL DE RISQUE

- C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION
- C.2 RISQUE DE MARCHÉ
- C.3 RISQUE DE CRÉDIT
- C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ
- C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL
- C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS
- C.7 AUTRES INFORMATIONS

PROFIL DE RISQUE

Le groupe MACSF et ses entités utilisent la formule standard définie dans la réglementation Solvabilité II pour déterminer le capital de solvabilité requis. Le système de gestion des risques s'appuie principalement sur cette approche pour appréhender son profil de risque. Le profil de risque est ainsi décrit de façon synthétique par l'analyse de la décomposition du capital de solvabilité requis par module de risque (souscription, marché, crédit et opérationnel¹). L'exposition du groupe MACSF et de ses entités à chacun des risques peut ainsi être analysée quantitativement à travers la contribution des différents modules de risque au capital de solvabilité requis. Cette analyse nous permet de déterminer les risques auxquels les entités sont exposées ainsi que leur importance relative.

Conjointement, une batterie d'indicateurs et d'outils de gestion des risques est déployée pour appréhender de façon rigoureuse et exhaustive les risques du groupe MACSF et de ses entités.

Répartition du capital de solvabilité requis

Le tableau suivant présente l'ensemble des contributions des modules de risque rapportées au capital de solvabilité requis à fin 2022 pour le groupe MACSF et ses entités (il est important de noter que la contribution des risques au capital de solvabilité requis peut dépasser 100 % ; les effets de diversification entre les modules de risque et l'ajustement par les impôts différés diminuent le capital de solvabilité requis).

Modules de risque

Contribution au capital de solvabilité requis (exprimé en %)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF Prévoyance	MACSF LIBEA
Risque vie	38 %	43 %	1 %	3 %	0 %
Risque non-vie	19 %	0 %	42 %	0 %	52 %
Risque santé	5 %	0 %	14 %	0 %	14 %
Risque marché	88 %	83 %	89 %	112 %	31 %
Risque contrepartie	7 %	0 %	15 %	1 %	44 %
Diversification des risques	-43 %	-24 %	-42 %	-3 %	-41 %
Risque opérationnel	8 %	6 %	5 %	0 %	6 %
Impôts différés	-22 %	-10 %	-24 %	-14 %	-6 %
Capital de solvabilité requis	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Note : les modules de risque exprimés en % du capital de solvabilité requis sont nets des capacités d'absorption de pertes des provisions techniques.

Le groupe MACSF a principalement un risque de marché accompagné dans une moindre mesure par des risques souscription vie et non-vie bien équilibrés reflétant le bon niveau de diversification des engagements d'assurance du groupe.

En 2022, deux grandes familles d'entités se distinguent à travers l'analyse de la contribution des différents modules de risque au capital de solvabilité requis :

MACSF épargne retraite, MACSF assurances et MACSF prévoyance ont leur capital de solvabilité requis principalement déterminé par le risque de marché (avec des contributions comprises entre 83 % et 112 %) ;

MACSF Libéa a son profil de risque porté principalement par le risque de souscription (non-vie et santé).

⁽¹⁾ L'analyse du risque de liquidité (voir partie C.4), risque non mesuré par le pilier I de Solvabilité II, est suivie par l'intermédiaire d'une classification interne des placements tenant compte du type de produit financier et éventuellement de sa notation.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est le risque que prend une société d'assurance en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou de personnes morales. Les entités du groupe MACSF assurent des risques vie, non-vie et santé dans le cadre d'une gamme de produits fortement diversifiée.

Exposition au risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est suivie à travers les modules de risque vie, non-vie et santé de la formule standard. Nous observons les particularités suivantes :

- le groupe MACSF a un risque de souscription diversifié entre les trois modules de souscription. Les risques vie et non-vie dominent le risque santé ;
- MACSF épargne retraite a un module de risque vie porté essentiellement par le sous-module de risque de rachat ;
- le risque de souscription de MACSF assurances et de MACSF Libéa se décompose en risque non-vie et santé ;
- MACSF prévoyance a uniquement un risque vie particulièrement mineur.

L'évolution du risque de souscription entre fin 2021 et fin 2022 est faible pour le groupe MACSF et ses entités.

Gestion et atténuation du risque de souscription

Le groupe MACSF et ses entités utilisent conjointement plusieurs techniques de gestion et d'atténuation du risque de souscription.

Concernant les produits d'épargne et de retraite, les principaux instruments sont :

- pour le risque de rachat, un suivi des flux et des prestations ;
- pour le risque de décès, le taux de décès est régulièrement observé pour anticiper toute dérive qui nécessiterait une revue des besoins de liquidité et des provisions de rentes ;
- pour le risque de frais, les frais généraux respectent avec rigueur les budgets annuels déterminés lors des processus budgétaires ;
- concernant la proportion euro/UC, une politique de partage du risque avec les clients-sociétaires est mise en place en proposant des profils d'investissement adaptés à leur attente de rendement et à leur appétence au risque ;
- l'élargissement de la gamme des produits d'investissement pour garantir auprès des clients-sociétaires l'attractivité des supports en unités de compte pour l'épargne de long terme.

Concernant les produits d'assurance non-vie et d'assurance de personnes, les principaux instruments sont :

- une politique de tarification évolutive prenant en compte tout changement significatif qui aurait été mesuré par les équipes actuarielles ;
- une politique de souscription rigoureuse qui détermine les limites de garantie, les franchises et les exclusions ;
- la surveillance des portefeuilles à travers les ratios de sinistralité sur prime analysés régulièrement pour appréhender toute dérive et modifier en conséquence la tarification ;
- la surveillance de l'évolution des pratiques médicales, de l'organisation des soins et la prise en compte de l'environnement de travail des professionnels de santé par le conseil médical de la MACSF ;
- une surveillance de l'évolution de la consommation médicale pour garantir une tarification appropriée des produits d'assurance santé ;

- le suivi des jurisprudences et des évolutions des nomenclatures de remboursement ;
- la sélection des risques effectuée sur l'engagement financier et assurantiel des risques souscrits en prévoyance et décès ;
- les formalités médicales nécessaires à la sélection pour l'assurance emprunteur et pour les plans de prévoyance;
- l'analyse des médecins conseils qui apportent une compétence pointue non seulement sur les professions médicales et leurs spécialités mais aussi sur les modes d'exercice de chacun des clients-sociétaires. Le suivi des contrats d'assurance par les médecins collaborateurs de la MACSF est réalisé tant en souscription qu'en sinistre ;
- enfin, le groupe MACSF poursuit depuis plusieurs années une politique de réassurance bien définie. Elle consiste à protéger les rétentions dans les différentes branches contre le risque de hausse de la sinistralité de pointe, en raison d'évènements exceptionnels, ou d'un alourdissement du coût des sinistres du fait d'évolutions juridiques, économiques ou réglementaires.

Concentration du risque de souscription

Le nombre de produits d'assurance et le nombre de contrats souscrits par produit assurent au groupe MACSF et à ses entités de bénéficiaire simultanément d'une grande diversification des risques assurantielles ainsi que d'un fort niveau de mutualisation. La gestion du risque de concentration du groupe MACSF et de ses entités provient principalement d'une politique de souscription qui cherche de façon continue à diversifier ses engagements en tenant compte des profils des clients-sociétaires. Le groupe MACSF et ses entités ont par ailleurs pour ambition de soutenir leur chiffre d'affaires dans un objectif de diminution du risque de concentration en augmentant son portefeuille de contrats.

Sensibilité au risque de souscription

Concernant la sensibilité au risque, le groupe MACSF et ses entités ont effectué de nombreux stress-tests internes et spécifiques à leurs activités. Ces scénarios sont définis au niveau de l'entité et leurs impacts sont évalués aussi bien par entité qu'au niveau du groupe. Les principaux scénarios de stress qui pourraient avoir un impact sur la solvabilité du groupe MACSF et sur celle de ses entités vis-à-vis du risque de souscription sont les suivants :

- un choc important et brutal de baisse du taux d'unités de compte dans le portefeuille (pour MACSF épargne retraite et le groupe MACSF) ;
- un scénario lié à la responsabilité civile professionnelle médicale avec un développement significatif des portefeuilles à risque en lien à un évènement non sériel (MACSF assurances).

C.2 RISQUE DE MARCHÉ _____

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille d'actifs.

Exposition au risque de marché

Le groupe MACSF investit dans des actifs dont les risques sont identifiés, mesurés, suivis, gérés, contrôlés et déclarés. Le groupe MACSF et ses entités respectent les principes de la « personne prudente » telle que définie dans Solvabilité II. Le groupe MACSF a par ailleurs une politique de diversification des actifs et des émetteurs. Ces sujets sont abordés dans les comités de gestion à fréquence hebdomadaire et dans les comités d'orientation financière à fréquence trimestrielle.

Le risque de marché est le risque le plus significatif en termes de contribution au capital de solvabilité requis pour le groupe MACSF et la majorité de ses entités. Il est principalement porté par les sous-modules de risque de spread et actions. La contribution du module de risque de marché au capital de solvabilité requis global a peu évolué sur l'année 2022.

Gestion et atténuation du risque de marché

Le groupe MACSF et ses entités prennent en considération le risque de marché dans le cadre de leur gestion intégrée des risques et se dotent d'une stratégie d'atténuation du risque adaptée à leur profil d'investissement. Le groupe MACSF et ses entités intègrent le risque de marché dans leurs décisions d'investissement.

Les principales techniques de gestion et d'atténuation du risque de marché du groupe MACSF et de ses entités sont :

- de nombreux et réguliers comités de suivi des risques de marché et d'orientation de la politique de placement;
- le suivi hebdomadaire de chaque émetteur et de chaque titre ;
- l'analyse à dire d'experts de la direction financière et la revue des analyses financières de la place ;
- des règles d'investissement ;
- le suivi de la Value at Risk à 99% du portefeuille et l'analyse de la performance des placements ;
- la prise en compte du capital de solvabilité requis au titre du risque de marché dans les décisions d'investissement.

Le comité d'orientation financière, de fréquence trimestrielle, permet de suivre la politique de gestion financière. Un comité financier précède le comité d'orientation financière. Ses intervenants, membres de sociétés de gestion reconnues, ont pour mission de présenter leur vision des marchés et des risques financiers aux membres du comité d'orientation financière. Ces comités sont précédés de deux comités : le comité actif-passif et le comité des risques assurantiels et financiers.

Les lignes directrices de la politique de placement sont suivies et contrôlées à l'occasion des réunions de gestion hebdomadaires entre les directeurs financiers et le directeur général. Lors de ces réunions, les marchés, les portefeuilles, les risques de signatures et les performances sont surveillés. Le groupe MACSF et ses entités ont mis en place un suivi hebdomadaire de chaque émetteur et de chaque titre en fonction de leur risque. Les membres du comité d'orientation financière sont ainsi informés des évolutions. Un point est aussi effectué à chaque séance du conseil d'administration.

L'analyse à dire d'experts permet de tenir compte de phénomènes non modélisables ou non quantifiables. Le département financier alimente son point de vue sur la situation financière actuelle et à venir en effectuant ses propres analyses économiques et financières. Les analyses de marché proposées par la place sont aussi régulièrement étudiées.

Les règles d'investissements se veulent toujours très prudentes et évolutives. Le principe est de retenir la liquidité et la transparence comme critères d'investissement. Le groupe MACSF et ses entités ne détiennent aucun produit structuré ou complexe qui ferait appel à des modèles de valorisation. Tous les titres détenus cotés font l'objet d'une valorisation de marché. Les actifs détenus non-cotés sont valorisés chaque année par des experts indépendants ou en référence à la valorisation fournie par un fonds indépendant et audité.

La Value at Risk à 99 % des portefeuilles et les attributions de performances permettent d'appréhender toute augmentation du risque de marché.

Enfin, le capital de solvabilité requis au titre du risque de marché est suivi à fréquence régulière.

Concentration du risque de marché

La concentration des risques de marché est mesurée par le capital de solvabilité requis pour le sous-module de risque de concentration. Le risque de concentration, au titre du risque de marché, est très faible pour le groupe MACSF et ses entités.

La gestion de la concentration des risques de marché est assurée par deux approches complémentaires. D'une part, la diversification des risques de marché est tout d'abord contrôlée émetteur par émetteur puis par des bornes d'investissement définies par classe d'actifs. D'autre part, la VaR à 99% du portefeuille permet de suivre le bénéfice de la diversification des placements du groupe MACSF et de ses entités. La contribution de chaque classe d'actifs à la VaR agrégée ainsi que le gain de diversification sont suivis.

Sensibilité au risque de marché

Le groupe MACSF et ses entités effectuent des stress-tests financiers sur cinq ans d'activité en intégrant leurs propres hypothèses de stress dont notamment un scénario de stagflation (ralentissement économique et inflation durable) ou encore un scénario de crise financière. Ces scénarios impacteraient principalement le groupe MACSF et MACSF épargne retraite.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT _____

Le risque de contrepartie est défini comme étant le risque résultant de la possibilité des contreparties financières du groupe MACSF ou de ses entités de ne pas respecter leurs engagements⁽²⁾.

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie du groupe MACSF et de ses entités est faible à fin 2022 comme à fin 2021. Il provient des créances que le groupe MACSF et ses entités détiennent vis-à-vis de leurs réassureurs, de leur conservateur pour l'activité de placement, de leur banque des flux ainsi que vis-à-vis des clients-sociétaires.

Gestion et atténuation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs est faible par l'intermédiaire de garanties élevées en lien aux provisions cédées. Par ailleurs, la part des réassureurs dans chacun des traités du groupe MACSF et de ses entités est fortement diversifiée. L'évolution du budget de réassurance ainsi que le rating et les perspectives de rating des réassureurs auprès desquels sont placées les couvertures du groupe MACSF et de ses entités sont aussi suivies pour contrôler le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs.

Concentration du risque de contrepartie

La concentration du risque de contrepartie est faible pour le groupe MACSF et ses entités. Le risque de concentration en lien au plan de réassurance est géré par traité avec une forte diversification des réassureurs.

⁽²⁾ Le risque de crédit en lien aux placements financiers, considéré comme un risque de marché, n'est pas abordé dans cette partie.

Sensibilité au risque de contrepartie

Un scénario de stress de type catastrophe naturelle a été mené pour mesurer le risque de contrepartie vis-à-vis des réassureurs : tempête bicentenaire (Lothar et Martin) avec le défaut du principal réassureur. Ce scénario n'a pas d'impact sur la solvabilité du groupe MACSF et de ses entités.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ _____

Le risque de liquidité consiste pour l'entreprise à ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. En l'absence d'un marché actif et liquide, la question du risque de liquidité vient se greffer sur la gestion du risque de marché stricto sensu. En effet, la valeur de marché de l'instrument n'a de sens que s'il est effectivement possible de liquider cet instrument à ce prix, ou si l'on a la certitude de conserver l'instrument jusqu'à son échéance.

Exposition au risque de liquidité

Le groupe MACSF et ses entités suivent leur risque de liquidité à travers une échelle de liquidité des actifs (allant de 1 à 6) déterminée en interne et composée de deux facteurs successifs de classification : le type d'actif et éventuellement son rating.

Pour le groupe MACSF, 33 % des placements sont dans la classe la plus liquide. Ce niveau de liquidité élevé est du même ordre de grandeur pour chacune des entités et a peu évolué sur l'année 2022.

A fin 2022, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures du groupe MACSF s'établit à 104,6 millions d'euros (103,5 millions d'euros pour MACSF assurances, et 1,1 million d'euros pour MACSF Libéa).

Gestion et atténuation du risque de liquidité

La gestion et l'atténuation du risque de liquidité, y compris sur la période de planification, sont assurées par différents mécanismes complémentaires :

- le suivi des flux de passif et des conditions macroéconomiques ;
- la détermination du seuil de trésorerie ;
- le rééquilibrage et l'anticipation des mouvements de trésorerie.

Une synthèse des flux de passif hebdomadaire permet de mesurer le besoin de liquidité courant de base pour garantir au groupe MACSF et à ses entités un fonctionnement normal. La direction financière suit par ailleurs les évolutions des conditions macroéconomiques pour déterminer le besoin supplémentaire de liquidité en lien avec la situation des marchés.

Lors des réunions de gestion hebdomadaire, le seuil de trésorerie à détenir en portefeuille est revu et éventuellement ajusté tout en respectant les bornes d'investissement.

Un rééquilibrage de la trésorerie par rapport au niveau cible est opéré quotidiennement. La trésorerie est placée sur un panel d'OPCVM monétaires et court terme revu toutes les semaines, diversifié et très liquide. Les ratios d'emprise sont aussi suivis. Les mouvements de trésorerie sont par ailleurs anticipés autant que possible en établissant des prévisions qui sont ensuite comparées au réel.

La direction financière développe aussi une stratégie de gestion du risque de liquidité suite à des scénarios de retraits massifs de la part des clients-sociétaires. Elle s'assure que ses objectifs puissent être atteints même en période de crise, et ce, sans avoir à recourir à la liquidation de ses actifs en situation de moins-value.

Concentration du risque de liquidité

Du fait de la forte granularité, de l'indépendance et du nombre important de produits d'assurance distribués, la concentration du risque de liquidité en lien aux engagements d'assurance non-vie et d'assurance de personnes est particulièrement faible pour le groupe MACSF et ses entités.

La concentration du risque de liquidité vis-à-vis des engagements en lien aux produits d'épargne et de retraite est suivie rigoureusement par le groupe MACSF et MACSF épargne retraite qui mènent notamment des études de sensibilité à des situations de rachat massif en épargne ciblées sur certaines typologies de clients-sociétaires.

Le groupe MACSF et ses entités ont pour ambition de soutenir leur chiffre d'affaires dans un objectif continu de diminution du risque de concentration de liquidité en augmentant leur portefeuille de contrats.

Sensibilité au risque de liquidité

Concernant la sensibilité au risque de liquidité, le groupe MACSF et MACSF épargne retraite ont effectué un scénario d'augmentation des rachats sur les produits d'épargne. Ce scénario n'a pas d'impact significatif sur la solvabilité du groupe MACSF ou sur celle de MACSF épargne retraite.

Le risque de liquidité des activités non-vie et d'assurance de personnes étant négligeable, il n'est mené aucun scénario de stress de liquidité.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL _____

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel ainsi défini comprend les risques juridiques ou encore le risque de cyberattaque.

Exposition au risque opérationnel

Le capital de solvabilité requis au titre du risque opérationnel s'établit à 138 millions d'euros à fin 2022 pour le groupe MACSF soit une contribution au capital de solvabilité requis global de 8 %.

Gestion et atténuation du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel est d'abord encadrée par une nomenclature des risques afin de faciliter leur identification. Le département contrôle interne et le management recensent de façon ouverte les risques. A chaque risque est associé un degré de maîtrise calculé en deux temps :

- calcul du risque inhérent à l'activité et contre lequel doit se prémunir le groupe MACSF et ses entités ;
- calcul du risque résiduel mettant en valeur l'efficacité du dispositif de contrôle et mesurant l'exposition du groupe MACSF et de ses entités aux risques.

A l'issue de l'évaluation, la cartographie des risques est mise à jour ou actualisée. La cartographie des risques fait l'objet d'une revue annuelle par les directions du groupe afin de s'assurer de l'exhaustivité des risques recensés et de mettre à jour les évaluations conformément à la méthodologie.

Concentration du risque opérationnel

Les risques opérationnels sont suivis au travers de la cartographie des risques. Les éventuelles concentrations des risques opérationnels peuvent dans ce cadre être observées ou identifiées.

Sensibilité au risque opérationnel

Le groupe MACSF a réalisé les exercices de stress opérationnels suivants :

- un scénario de panne informatique;
- un scénario de cyberattaque.

Plus spécifiquement, le dispositif de protection et réaction face aux cyberattaques est notamment composé des éléments suivants :

- des politiques et des procédures qui s'inscrivent dans la démarche de gestion des risques de l'entreprise ;
- un dispositif de protection du Système d'Information vis-à-vis des cyberattaques (pare-feu, pare-feu applicatif, architecture sécurité, détection d'intrusion...);
- un programme de sensibilisation des collaborateurs intégrant notamment des sessions de sensibilisation en présentiel/distanciel, des tests de faux phishing, un e-learning, des quizz et des communications sur les réseaux d'entreprise ;
- un dispositif de détection et de correction des vulnérabilités alimenté par la veille sécurité, les tests récurrents de sécurité, un outil de notation sécurité et des tests d'intrusion réalisés sur notre Système d'Information ;
- un processus de contrôle de nos prestataires/partenaires ;
- un dispositif de détection et de réaction en cas d'attaque sur le Système d'Information ;
- un Plan de Continuité d'Activité (PCA) en cas de cyberattaque pour assurer la résilience du groupe MACSF et de ses entités.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS _____

Le groupe MACSF n'est pas exposé directement à des investissements d'émetteurs russes ou ukrainiens. Depuis l'annexion de la Crimée en 2014 par la Russie, le groupe MACSF a cédé tous les émetteurs russes.

C.7 AUTRES INFORMATIONS _____

Le groupe MACSF adopte, en cas d'évènement exceptionnel, une organisation renforcée de contrôle et de suivi des risques pendant la période sur laquelle se déroule l'évènement susceptible d'impacter le groupe.

D

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 ACTIFS

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.3 AUTRES PASSIFS

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

D.5 AUTRES INFORMATIONS

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

La date de référence de l'exercice est le 31 décembre 2022.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- la directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- la directive OMNIBUS 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), le règlement délégué 2016/467 de la Commission du 30 septembre 2015 modifiant le règlement délégué précédent, ainsi que le règlement délégué 2019/981 et la Commission du 8 mars 2019 le modifiant également ;
- la documentation EIOPA à savoir les textes ITS et guidelines (orientations) qui complètent les références précédentes.

Le périmètre de consolidation et de retraitement des opérations intra-groupe comprend les entités d'assurances du groupe (MACSF assurances, MACSF prévoyance, MACSF épargne retraite, MACSF Libéa et MACSF Ré) et l'entité MACSF SGAM. Les autres entités du groupe ont été traitées comme des participations stratégiques dans la consolidation.

La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

Sur le fondement d'un bilan établi suivant les normes comptables françaises actuelles, nous avons procédé à la transposition de ce dernier en bilan conforme à la réglementation Solvabilité II. Pour ce faire, le classement des rubriques du bilan a été réalisé en conformité avec le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité II transmis par l'ACPR.

L'actualisation des provisions techniques en meilleure estimation est réalisée à partir de la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité fournie par l'EIOPA début janvier 2023.

D.1 ACTIFS

La valorisation des actifs du groupe MACSF et de ses entités par grande catégorie du bilan Solvabilité II est présentée dans le tableau ci-dessous.

Actifs

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Frais d'acquisition reportés					
Actifs incorporels	(0,0)				
Impôts différés actifs					
Immobilisations corporelles pour usage propre	25,9		25,9		
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	30 140,3	27 077,2	4 085,5	1 931,7	62,3
Immobilier (autre que pour usage propre)	164,2		164,2		
Participations	2 202,7	1 966,1	17 721,7	1 702,7	
Actions	2 250,1	2 075,6	110,0	33,1	0,2
Obligations	19 305,3	17 069,2	1 930,1	163,4	52,4
Fonds d'investissement	4 063,1	3 826,3	145,9	32,5	8,4
Produits dérivés					
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 155,0	2 140,0	13,6		1,3
Autres placements					
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	5 130,0	5 130,0			
Prêts et prêts hypothécaires	225,6	225,5	0,0		
Provisions techniques cédées	183,8		329,1	(0,8)	1,6
Non vie hors santé	109,7		229,2		0,3
Santé similaire à la non vie	1,4				1,4
Santé similaire à la vie	21,7		39,8		
Vie hors santé, UC ou indexés	51,0		60,1	(0,8)	
Dépôts auprès des cédantes	5,7		2,9		
Créances nées d'opérations d'assurance	181,7	1,9	167,8	4,0	8,0
Créances nées d'opérations de réassurance	27,6	0,0	13,2	1,1	2,9
Autres créances (hors assurance)	51,4	65,2	43,2	25,8	0,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	105,3	50,9	44,1	3,3	0,6
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus					
Total de l'actif	36 077,4	32 550,7	4 711,7	1 965,1	76,0

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels sont considérés comme ayant une valeur nulle ;
- les actifs de placement (immobilier, obligations, actions, fonds, dépôts, autres placements) sont représentés en valeur de marché :
 - Dernier cours connu à date d'arrêt pour les actions et OPCVM cotés ;
 - Sur la partie obligataire : la valeur économique est déterminée sur la base des valeurs fournies auprès des intermédiaires de marché (Bloomberg) ;
 - Dernière valeur d'expertise pour les actifs immobiliers et non cotés ;
 - Fonds propres Solvabilité II pour les participations dans les entreprises d'assurance ou de réassurance du groupe.
- les provisions techniques cédées en réassurance sont réévaluées selon les techniques décrites dans la section sur la valorisation des provisions techniques ci-dessous, en tenant compte des clauses contractuelles des traités de réassurance.

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- placements en représentation de contrats en unités de compte ou indexés ;
- prêts et prêts hypothécaires ;
- dépôts auprès des cédantes ;
- créances nées d'opérations d'assurance ;
- créances nées d'opérations de réassurance ;
- autres créances (hors assurance) ;
- trésorerie et équivalent trésorerie.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts entre la valorisation des actifs à des fins de Solvabilité II et celle utilisée dans les comptes sociaux proviennent du passage en valeur de marché des placements financiers, et sont donc constitués des plus ou moins-values latentes sur les actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité II sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus exclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

Impôts différés actifs

Aucun impôt différé actif n'est reconnu au 31 décembre 2022.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

La valorisation des provisions techniques du groupe MACSF et de ses entités par grande catégorie du bilan Solvabilité II est présentée dans le tableau ci-dessous.

Provisions techniques

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Provisions techniques non-vie	1 380,3		1 322,1		22,2
Provisions techniques non-vie (hors santé)	1 343,7		1 288,4		19,2
Meilleure estimation	1 172,8		1 134,3		18,0
Marge de risque	170,9		154,2		1,3
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	36,6		33,6		2,9
Meilleure estimation	21,5		19,1		2,4
Marge de risque	15,1		14,6		0,5
Provisions technique-vie (hors UC ou indexés)	21 951,0	21 564,6	251,4	110,2	6,3
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	87,8		77,9		6,3
Meilleure estimation	76,7		70,6		6,2
Marge de risque	11,1		7,3		0,2
Provisions technique-vie (hors santé, UC ou indexés)	21 863,2	21 564,6	173,6	110,2	
Meilleure estimation	21 374,9	21 115,1	160,0	99,7	
Marge de risque	488,3	449,5	13,6	10,5	
Provisions technique-UC ou indexés	4 636,9	4 636,9			
Meilleure estimation	4 386,7	4 386,7			
Marge de risque	250,2	250,2			
Autres provisions techniques					
Total Provisions techniques	27 968,1	26 201,4	1 573,5	110,2	28,5

Conformément à la réglementation Solvabilité II, les provisions techniques se décomposent entre non-vie (excluant la santé), santé similaire à la non-vie, santé similaire à la vie, vie (excluant la santé, les produits indexés et les unités de compte), les produits indexés et les unités de compte.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme :

- des provisions techniques économiques en meilleure estimation : somme des flux (paiements, recours, primes, frais) actualisés ;
- de la marge de risque Solvabilité II.

Les provisions pour égalisation et les provisions techniques complémentaires sont retraitées du poste provisions techniques pour être affectées en fonds propres si ces dernières ne sont pas pertinentes au calcul de la meilleure estimation. Elles sont intégrées à la meilleure estimation, calibrées en vision Solvabilité II si elles engendrent un réel engagement. Il n'existe pas de provision pour égalisation contractuelle.

Segmentation en groupes homogènes de risques

La segmentation des engagements d'assurance et de réassurance en lignes d'activité et groupes homogènes de risques reflète la nature des risques sous-jacents aux engagements. La segmentation correspond à un croisement des notions de contrat-garantie et des lignes d'activité Solvabilité II. De plus, pour les engagements de responsabilité civile médicale, la segmentation prend en compte le risque lié aux catégories professionnelles des sociétaires.

Le classement des contrats-garanties en lignes d'activité Solvabilité II a suivi le tableau de raccordement proposé par l'ACPR dans le cadre des orientations nationales complémentaires pour l'exercice préparatoire 2013.

Calcul des provisions techniques en meilleure estimation

Le calcul des provisions en meilleure estimation utilise un ensemble de méthodes statistiques fines et appropriées aux périmètres modélisés. Ces méthodes nécessitent la collecte de données et le calibrage d'hypothèses permettant de les appliquer avec précision.

Calcul de la meilleure estimation en non-vie et en santé non similaire à la vie

La meilleure estimation est la somme de la meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer et de la meilleure estimation des provisions pour primes. La méthodologie de calcul diffère selon le type de provision Solvabilité II.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres à payer est réalisée à partir d'un faisceau de méthodes classiques de projections des sinistres à l'ultime de manière agrégée pour les segments IARD et santé frais de soins. Les méthodes sont appliquées sur des données retraitées de l'inflation et l'inflation future attendue est ajoutée aux flux projetés par les méthodes. Pour les segments d'assurance de personnes rattachés à la santé similaire à la non-vie, une projection des flux de remboursements tête par tête suivant une table de maintien en arrêt de travail est réalisée.

La meilleure estimation des provisions pour primes des segments IARD et santé frais de soins est réalisée en appliquant un ratio de sinistralité d'expérience sur l'assiette de primes considérée. Les autres hypothèses des provisions pour sinistres à payer (cadence de paiement, frais, inflation, actualisation) sont conservées pour la provision pour primes. Concernant les segments d'assurance de personnes, une méthode analogue à la provision de sinistre adossée à une hypothèse d'incidence est appliquée.

Les frais de gestion des sinistres sont modélisés en pourcentage des flux futurs, ou des nombres de sinistres gérés, selon les branches. Les frais de placements sont projetés en pourcentage des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'administration sont pris en compte dans les provisions pour primes au prorata de la durée considérée des contrats. L'assiette de primes considérée dans la provision pour primes correspond au montant des provisions pour primes non acquises des comptes sociaux plus le montant des primes futures sur les contrats en stock à la date d'évaluation jusqu'à la prochaine date de résiliation possible pour chaque entité du groupe en tenant compte de la période de préavis contractuelle (2, 3 ou 12 mois selon les contrats).

Calcul de la meilleure estimation en vie pour les garanties rentes issues de contrats IARD et santé similaire à la vie

Pour chacune des garanties vie, la provision est calculée comme la somme actualisée au taux sans risque des flux de prestations, de commissions et de frais diminués des flux de cotisations projetées, en tête par tête.

Les flux de cotisations projetés correspondent au montant des provisions pour primes non acquises des comptes sociaux, plus le montant des primes futures sur les contrats en stock à la date d'évaluation, jusqu'à la prochaine date de résiliation possible pour chaque entité du groupe en tenant compte de la période de préavis contractuelle (2, 3 ou 12 mois selon les contrats).

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs, les primes sont projetées jusqu'au terme contractuel du contrat, en faisant l'hypothèse d'un taux de remboursement anticipé annuel.

Les frais de gestion des sinistres sont modélisés en pourcentage des flux futurs, ou des nombres de sinistres gérés, selon les branches. Les frais d'administration sont pris en compte au prorata de la durée projetée des contrats.

Les contrats sont projetés conformément à la durée de projection des primes.

Pour chaque type de garantie (garanties décès, rentes issues de contrats IARD, rentes de conjoint et rentes éducation, rentes emprunteur), des tables de maintien en rentes reflétant le mieux l'expérience sont retenues.

La contrainte de participation aux bénéfices minimum réglementaire est prise en compte dans les évaluations.

Calcul de la meilleure estimation en vie - garanties épargne-retraite

La provision est calculée comme la somme actualisée au taux sans risque des flux de prestations, de commissions et de frais diminués des flux de cotisations projetées.

Les stocks de passifs sont agrégés par grands types de contrats et par niveau de taux garantis, en distinguant la phase d'épargne de la phase de rente et en intégrant les différents supports en unités de comptes.

Les hypothèses économiques prises pour l'évaluation des provisions en meilleure estimation proviennent de l'EIOPA à fin 2022 concernant les taux d'intérêts et de sources de marché pour les prix d'actifs nécessaires au calibrage des hypothèses de projection. Nous avons généré des scénarios économiques stochastiques à partir de ces données pour l'évaluation des options assises sur les contrats libellés en euros.

Le comportement des assurés est modélisé avec des lois de décès, des lois de rachats (basées sur l'expérience et sur les attentes comportementales en cas de conditions économiques non favorables). Aucun versement libre ou périodique n'est pris en compte dans les projections. Les conversions en rente à l'issue de la phase d'épargne sont prises en compte dans le modèle pour les contrats RES Fonds de Pension (Madelin), PERP, RES Retraite (PER).

La modélisation intègre également une règle de gestion des actifs et de détermination des taux servis futurs.

Le stock d'actifs et de passifs est projeté sur 50 ans suivant chacun des scénarios économiques simulés de façon à tenir compte des hypothèses et des données décrites ci-dessus, dans le respect des normes comptables françaises en vigueur au 31 décembre 2022.

Provisions techniques cédées

Une provision de sinistres cédés est calculée en appliquant un vecteur de liquidation aux provisions sociales en réassurance dans les comptes sociaux à la date d'évaluation pour les branches hors responsabilité civile professionnelle, automobile et GAV. Pour les branches responsabilité civile automobile et professionnelle et pour la branche GAV, les flux des sinistres bruts sont projetés sinistre par sinistre et les traités de réassurance historiques leur sont appliqués.

Une provision de primes cédées est calculée sur la base des conditions de réassurance 2023 et sur la base de l'assiette de primes brutes considérée dans la provision de prime en meilleure estimation. Les sinistres sont estimés par un ratio de sinistralité d'expérience.

Les provisions techniques cédées sont classées à l'actif.

Marge de risque

Pour chaque entité du groupe MACSF, la marge de risque est calculée comme le coût du capital égal à 6% des capitaux de solvabilité requis hors risque de marché calculés sur les provisions nettes en meilleure estimation projetées par année de liquidation des engagements. La marge de risque globale est ensuite allouée à chaque ligne d'activité en appliquant un gain de diversification. Le gain de diversification est la différence entre le calcul de marge de risque précédent et le calcul mené ligne d'activité par ligne d'activité et sommé au niveau de l'entité. La marge de risque consolidée du groupe est égale à la somme des marges de risques des entités constituant le groupe MACSF conformément à la réglementation.

Principaux écarts de valorisation

Hors épargne-retraite, les principaux écarts de valorisation proviennent de la mise à jour des paramètres d'actualisation, de l'annulation des marges de prudence potentielles dans les provisions des comptes sociaux, et dans la prise en compte de provisions sur primes qui peuvent être négatives sur des branches excédentaires.

En épargne retraite, les principaux écarts de valorisation proviennent de la mise à jour des paramètres d'actualisation et de capitalisation des flux futurs (rachat / décès, frais généraux, chargements sur encours, participation aux bénéfices futurs) tenant compte des options et garanties vendues.

Par ailleurs, la marge de risque n'existe pas en norme sociale et est donc nulle.

L'écart de valorisation entre les provisions techniques à des fins de solvabilité et celles enregistrées dans les comptes sociaux est de -2 571 millions d'euros au niveau du groupe MACSF. Cela est dû essentiellement à l'impact de l'actualisation, notamment supérieure à la participation aux bénéfices futurs en épargne retraite en raison du stock obligataire initial délivrant un rendement inférieur au taux sans risque.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité

Les provisions techniques à des fins de solvabilité sont déterminées par des méthodes prospectives reposant sur de nombreux paramètres techniques et économiques. Ces différents paramètres ont été définis en meilleure estimation à partir de l'expérience ou des anticipations actuelles, mais la réalisation de ces paramètres dans le futur peut diverger des hypothèses retenues. Les principales sources d'incertitudes sur les provisions techniques proviennent des paramètres financiers (scénarios économiques), de l'estimation de l'écoulement des provisions techniques sur les branches longues (RC médicale, RC automobile et épargne), ainsi que la stabilité des hypothèses en épargne retraite sur un horizon de projection lointain.

La correction pour volatilité

L'hypothèse de courbe des taux utilisée pour le calcul des provisions techniques en meilleure estimation des garanties épargne retraite tient compte d'une correction pour volatilité, prévue à l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE.

L'annulation des effets de la correction pour volatilité sur les différents éléments de solvabilité est présentée ci-dessous :

Impact de l'annulation de la correction pour volatilité

(en millions d'euros)	Provisions techniques	SCR	MCR	Fonds propres de base	Fonds propres éligibles
	38	32	8	(24)	(24)

D.3 AUTRES PASSIFS

La valorisation des autres passifs par grande catégorie pour le groupe MACSF et ses entités est présentée dans le tableau ci-dessous selon les principes de valorisation de Solvabilité II.

Autres passifs

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	LIBÉA
Passifs éventuels					
Provisions autres que les provisions techniques	5,7	2,5	2,7	0,0	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	29,4		26,6	1,3	1,5
Impôts différés passifs	397,9	150,5	161,9	49,5	0,7
Dettes envers les établissements de crédit	2 141,6	2 141,6			
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0,8	0,0	0,8		
Dettes nées d'opérations d'assurance	174,5	155,0	18,4	0,6	0,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	5,9	0,1	6,9	1,2	1,0
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	95,3	53,3	123,2	9,6	3,2
Dettes subordonnées		200,0			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus					
Total Autres passifs	2 851,0	2 703,0	340,5	62,0	6,9

Valorisation Solvabilité II

Les retraitements suivants sont opérés sur les méthodes de valorisation des comptes sociaux :

- les provisions pour sinistres à payer de MACSF épargne retraite sont considérées comme des dettes nées d'opérations d'assurance en Solvabilité II ;
- certaines provisions incluses dans les « provisions autres que les provisions techniques » sont intégrées dans les valeurs de marché des actifs et ne sont donc pas reprises dans le bilan Solvabilité II. Il s'agit notamment de la provision pour écart de conversion ;
- des impôts différés passifs sont reconnus dans Solvabilité II (voir détails en section ci-dessous).

La méthode de valorisation est inchangée entre les comptes sociaux et Solvabilité II pour les catégories suivantes, pour lesquelles une valeur de marché n'est pas disponible ou pour lesquelles la valorisation dans les comptes sociaux est déjà en valeur de marché :

- passifs éventuels ;
- dettes pour dépôts espèces des réassureurs ;
- dettes envers les établissements de crédit ;
- dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit ;
- dettes nées d'opérations d'assurance ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- dettes (hors assurance) ;
- dettes subordonnées ;
- autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.

Principaux écarts de valorisation

Les principaux écarts de valorisation proviennent de la prise en compte des impôts différés passif pour 398 millions d'euros au total.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation.

Les différents éléments contribuant à générer des écarts entre la valeur Solvabilité II et la valeur fiscale sont les suivants :

- écart d'évaluation sur l'actif de placements entre :
 - + la valeur de réalisation ;
 - - le prix de revient fiscal ;
- écart sur le passif technique entre :
 - + la valeur fiscale de toutes les provisions techniques comptables ;
 - - le best estimate et la marge pour risques ;
- écart sur les actifs incorporels valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II ;
- écart sur les frais d'acquisition reportés valorisés à 0 dans le bilan Solvabilité II.

Les autres éléments du bilan, repris en valeur comptable, ne génèrent pas d'écart de valorisation.

Pour les placements, des taux d'imposition spécifiques des plus-values latentes sont utilisés pour certaines catégories d'actifs :

- plus-values latentes imposées à 15,495 % ;
- titres de participation – plus-values latentes imposées à 3,1 % (25,83 % de 12 %) ;
- titres de participation – moins-values latentes imposées à 0% ;
- les écarts d'évaluation des actifs (hors taux spécifiques) et des provisions techniques relèvent d'un taux d'imposition de 25,83 %

Pour le calcul des impôts différés, un montant net est directement calculé (pas de séparation entre impôts différés passif et les impôts différés actif au bilan). Il a été supposé que la nature et le cadencement des flux d'impôts correspondent et permettent de justifier d'avoir une position nette. Il convient d'insister sur le fait que cela n'a pas d'impact sur le calcul du ratio de solvabilité mais diffère uniquement sur l'affichage du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report d'imposition, ce montant est inscrit au passif du bilan Solvabilité II.

Si le montant net génère un report déficitaire ou un crédit d'impôts reportable, ce montant n'est pas reconnu au 31 décembre 2022 à l'actif du bilan Solvabilité II.

D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES _____

Il n'y a pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5 AUTRES INFORMATIONS _____

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé.

Les mesures transitoires ne sont pas utilisées.

E

GESTION DU CAPITAL

- E.1 FONDS PROPRES
- E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS
- E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE
SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS
LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS
- E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD
ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ
- E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL
REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL
DE SOLVABILITÉ REQUIS
- E.6 AUTRES INFORMATIONS

GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres est réalisée à travers l'ORSA, qui permet notamment de projeter la capacité de l'entreprise de respecter en permanence ses exigences réglementaires en matière de solvabilité et de représentation de ses engagements techniques sous le régime Solvabilité II. Les travaux ORSA sont menés sur l'horizon du plan stratégique du groupe MACSF.

Dans les projections du plan stratégique, les résultats comptables des entités du groupe sont conservés en fonds excédentaires et viennent augmenter les fonds propres de chaque entité, et aucun dividende n'est versé par les sociétés d'assurances détenues dans le groupe.

Ventilation des fonds propres Solvabilité II par niveau

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des fonds propres par niveau, selon la classification définie par Solvabilité II.

Fonds propres par niveau

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Niveau 1 - non restreint					
Capital actions ordinaires		58,7			40,0
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)		94,3			
Fonds initial, droits d'adhésion ou d'éléments de fonds propres équivalents pour les organismes mutualistes	7,9		4,9	3,1	
Fonds excédentaires	650,5	650,5			
Réserve de réconciliation	4 599,8	2 842,8	2 792,8	1 789,9	0,6
Niveau 1 - restreint					
Passif subordonné		200,0			
Niveau 2					
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande					
Total	5 258,2	3 846,3	2 797,7	1 792,9	40,6

Suite à l'arrêté au journal officiel du 24 décembre 2019, la provision pour participation aux bénéficiaires (PPB) économique a été incluse dans les fonds excédentaires de l'entité MACSF épargne retraite. Le montant inclus (650 M€ à fin 2022) est déterminé via un calcul de la valeur économique de la PPB mesurant la valeur escomptée de la somme des versements du stock de PPB au 31 décembre 2022, excluant la 8^{ème} année de stock, au sein de l'ensemble des scénarios risque neutre du modèle de projection stochastique de la meilleure estimation de MACSF épargne retraite. Au niveau du groupe MACSF, ce montant peut être reconnu dans la limite de la contribution de l'entité MACSF épargne retraite au SCR du groupe MACSF (la PPB n'est pas transférable). MACSF épargne retraite étant la principale entité contributrice au SCR consolidé du groupe, l'intégralité du montant est reconnu en fonds excédentaires.

Le passif subordonné de MACSF épargne retraite correspond à des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), souscrits en intra-groupe.

Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis ou le minimum de capital requis sont repris dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des fonds propres est considéré comme éligible pour le groupe. En effet, l'intégration et la solidarité financières du groupe MACSF sont très fortes.

Fonds propres éligibles par niveau pour couvrir le SCR et le MCR

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Total	5 258,2	3 846,3	2 797,7	1 792,9	40,6
Niveau1 - non restreint	5 258,2	3 846,3	2 797,7	1 792,9	40,6
Niveau1 - restreint		200,0			
Niveau 2					
Niveau 3					

Le TSDI de MACSF épargne retraite bénéficie des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter de la directive 2009/138/CE pour leur prise en compte dans les fonds propres éligibles.

Passage des fonds propres initiaux aux fonds propres Solvabilité II

Le passage des fonds propres initiaux aux fonds propres Solvabilité II est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau de passage des fonds propres initiaux aux fonds propres Solvabilité II

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Fonds propres comptables	3 761	2 535	1 157	211	38,5
Ecart d'évaluation des actifs	(676)	(667)	1 295	1 612	(6,2)
Ecart d'évaluation des provisions techniques	1 921	1 278	507	20	9,0
Ecart d'évaluation des autres passifs <i>dt Ajustements des autres passifs</i>	(398)	(151)	(162)	(49)	(0,7)
Fonds Excédentaires <i>dt Autres réserves et report à nouveau</i>	650	650			
Passif subordonné		200			
Capital non versé et non appelé mais pouvant l'être sur demande					
Fonds propres Solvabilité II	5 258	3 846	2 798	1 793	40,6

Le passage est expliqué par les ajustements suivants :

- différences d'évaluation des actifs (avec notamment la prise en compte des plus-values latentes comptables dans le bilan Solvabilité II et la réévaluation des participations d'assurance) ;
- différences d'évaluation des provisions techniques (vision comptable contre vision en meilleure estimation et marge de risque) ;
- différences d'évaluation des autres passifs (essentiellement l'enregistrement dans le bilan Solvabilité II d'impôts différés passif).

Pour MACSF épargne retraite, 200 millions d'euros de TSDI présenté ci-dessus sont inclus dans les fonds propres Solvabilité II.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies par la réglementation européenne. Le calcul a été mené selon la formule standard, sans paramètres spécifiques à l'entreprise. Les mesures de transition relatives au choc sur les actions ne sont pas utilisées dans les calculs.

Les montants de capital de solvabilité nets d'absorption par les passifs requis par module de risque pour le groupe MACSF et ses entités sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SCR par module de risque

(en millions d'euros)	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
Risque de marché	1 608,6	1 312,9	605,4	400,1	3,4
Risque de contrepartie	119,4	4,5	101,5	4,3	4,8
Risque de souscription en vie	688,0	679,9	8,4	10,4	
Risque de souscription en santé	94,4		93,0		1,5
Risque de souscription en non-vie	348,6		282,2		5,7
Diversification	(777,6)	(373,5)	(286,6)	(10,9)	(4,4)
Risque lié aux immobilisations incorporelles					
Capital de solvabilité requis de base	2 081,4	1 623,8	803,9	403,9	11,0
Risque opérationnel	138,5	101,1	35,6	1,7	0,6
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	(397,9)	(150,5)	(161,9)	(49,5)	(0,7)
Capital requis pour les autres secteurs financiers					
Capital de solvabilité requis	1 828,8	1 574,4	677,6	356,1	10,9

Le capital de solvabilité requis du groupe est majoritairement déterminé par le risque de marché porté principalement par l'activité épargne retraite. Les risques de souscription vie (risque de rachat en épargne principalement), non-vie (via les montants importants de provisions en RC médicale notamment), et santé sont inférieurs au risque de marché.

Le ratio de fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe MACSF ressort à 288 %.

Le minimum de capital requis

Les montants de minimum de capital requis du groupe MACSF et de ses entités à fin décembre 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Minimum du Capital Requis

	Groupe MACSF	MACSF épargne retraite	MACSF assurances	MACSF prévoyance	MACSF LIBÉA
MCR (<i>en millions d'euros</i>)	457	394	169	89	4
Ratio de couverture du MCR	1 150 %	977 %	1 651 %	2 014 %	1 015 %

Le ratio de fonds propres éligibles sur minimum de capital requis du groupe est de 1 150 %.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

Pas applicable.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ _____

Pas applicable.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS _____

Pas applicable.

E.6 AUTRES INFORMATIONS _____

Il n'y a pas d'autres informations.

MACSF SGAM

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX
SIREN n° 488 324 617 - SIRET n° 488 324 617 00015

MACSF épargne retraite

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
403 071 095 RCS NANTERRE

MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 775 665 631

MACSF prévoyance

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 784 702 375

MACSF Libéa

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
440 214 310 RCS NANTERRE



23_213 - 05/2023.

Ensemble, prenons soin de demain



ANNEXES
ÉTATS QUANTITATIFS

SFCR 2022

RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ
ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Ensemble, prenons soin de demain



Annexes - SFCR 2022

Etats quantitatifs (en milliers d'euros)

Sommaire

Groupe MACSF	70
Liste des entreprises entrant dans le périmètre du groupe	
Bilan	
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	
Fonds propres	
Capital de solvabilité requis	
MACSF épargne retraite	81
Bilan	
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
Provisions techniques vie et santé SLT	
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	
Fonds propres	
Capital de solvabilité requis	
Minimum de capital requis	
MACSF assurances	92
Bilan	
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
Provisions techniques vie et santé SLT	
Provisions techniques non-vie	
Sinistres en non-vie	
Fonds propres	
Capital de solvabilité requis	
Minimum de capital requis	
MACSF prévoyance	107
Bilan	
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
Provisions techniques vie et santé SLT	
Fonds propres	
Capital de solvabilité requis	
Minimum de capital requis	
MACSF Libéa	117
Bilan	
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	
Provisions techniques vie et santé SLT	
Provisions techniques non-vie	
Sinistres en non-vie	
Fonds propres	
Capital de solvabilité requis	
Minimum de capital requis	

Groupe MACSF**S.32.01.22****Entreprises dans le périmètre du groupe**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/969500G0LJ1AB5CGT66	1 - LEI	MACSF LIBEA	2	société anonyme	2	ACPR
FR	LEI/969500QQBWHMUZTSTG13	1 - LEI	MACSF prévoyance	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR
FR	LEI/969500Z95B9883LXBL60	1 - LEI	MACSF assurances	2	société d'assurance mutuelle	1	ACPR
FR	LEI/969500YP9SUJ26N0DA55	1 - LEI	MACSF épargne retraite	1	société anonyme	2	ACPR
LU	LEI/222100HE8UJN4LDO7193	1 - LEI	MACSF RE	3	société anonyme	2	COMASS
FR	LEI/969500B19SLP840UY273	1 - LEI	MACSF SGAM	6	société de groupe d'assurance mutuelle	1	ACPR

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1
100,0000	100,0000	100,0000		1	100,0000	1		1

Groupe MACSF**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25 932
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	30 140 303
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	164 156
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 202 664
Actions	R0100	2 250 077
Actions – cotées	R0110	1 507 789
Actions – non cotées	R0120	742 287
Obligations	R0130	19 305 290
Obligations d'État	R0140	6 408 406
Obligations d'entreprise	R0150	12 896 885
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	4 063 134
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 154 982
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	5 130 043
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	225 557
Avances sur police	R0240	225 404
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	154
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	183 793
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	111 111
Non-vie hors santé	R0290	109 750
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 361
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	72 682
Santé similaire à la vie	R0320	21 715
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	50 968
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	5 678
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	181 707
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	27 641
Autres créances (hors assurance)	R0380	51 443
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	105 300
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	36 077 398

Groupe MACSF**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 380 321
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 343 727
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 172 787
Marge de risque	R0550	170 940
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	36 594
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	21 465
Marge de risque	R0590	15 129
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 950 951
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	87 772
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	76 721
Marge de risque	R0640	11 052
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	21 863 179
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	21 374 859
Marge de risque	R0680	488 320
Provisions techniques UC et indexés	R0690	4 636 873
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	4 386 683
Marge de risque	R0720	250 190
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 709
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	29 426
Passifs d'impôts différés	R0780	397 920
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 141 577
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	800
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	174 455
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 884
Autres dettes (hors assurance)	R0840	95 269
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	30 819 185
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 258 213

Groupe MACSF

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnemen t	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110	122 018	126 155	-	52 675	95 496	-	101 241	108 994	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	5	-	-	-	-	-	484	11
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 310	-	19	375	-	6 667	1 338	-
Net	R0200	122 018	123 840	-	52 694	95 121	-	94 574	108 140	11
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210	122 018	126 125	-	52 904	92 522	-	97 760	105 817	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	5	-	-	-	-	-	484	347
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 310	-	19	355	-	6 491	1 338	-
Net	R0300	122 018	123 810	-	52 923	92 167	-	91 268	104 963	347
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310	85 706	66 577	-	37 426	82 259	-	54 586	72 817	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	42	-	-	-	-	-	154	220
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	113	-	325	10	-	151	4 668	-
Net	R0400	85 706	66 506	-	37 750	82 249	-	54 435	77 331	220
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410	-	700	-	1 252	5 456	-	3 849	3 674	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	175	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	875	-	1 252	5 456	-	3 849	3 674	-
Dépenses engagées	R0550	13 770	26 254	-	18 307	31 771	-	36 267	38 597	104
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

Groupe MACSF

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	35 509	10 573	37 489					690 150
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					490
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	25 050	2 482	6 477	34 009
Part des réassureurs	R0140	-	47	807	-	4 691	-	1 422	17 637
Net	R0200	35 509	10 526	36 682	-	20 359	2 482	5 056	707 012
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	34 735	4 246	37 214					673 341
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					826
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	25 050	3 681	6 477	35 209
Part des réassureurs	R0240	-	47	807	-	4 691	-	1 422	17 442
Net	R0300	34 735	4 199	36 408	-	20 359	3 681	5 056	691 934
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	15 445	353	10 570					425 739
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					333
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	168	7 523	2 481	14 730
Part des réassureurs	R0340	1	5	616	-	245	-	720	3 620
Net	R0400	15 444	347	9 954	-	168	7 768	2 481	14 010
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410	19	-	903					15 852
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	175
Net	R0500	19	-	903	-	-	-	-	16 027
Dépenses engagées	R0550	12 263	1 597	8 592	-	339	1 598	802	190 263
Autres dépenses	R1200								12 248
Total des dépenses	R1300								202 511

Groupe MACSF

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie		
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280	C0300	
Primes émises												
Brut	R1410	11 672	1 057 720	413 458	-	-	-	-	5 210	1 488 060		
Part des réassureurs	R1420	211	26 692	-	-	-	-	-	-	26 903		
Net	R1500	11 460	1 031 028	413 458	-	-	-	-	5 210	1 461 157		
Primes acquises												
Brut	R1510	11 355	1 057 720	413 458	-	-	-	-	5 210	1 487 743		
Part des réassureurs	R1520	211	26 692	-	-	-	-	-	-	26 903		
Net	R1600	11 143	1 031 028	413 458	-	-	-	-	5 210	1 460 840		
Charge des sinistres												
Brut	R1610	11 149	1 606 366	395 553	-	7 614	5 170	168	1 639	2 027 658		
Part des réassureurs	R1620	-	9	19 161	-	-	185	1 166	-	20 503		
Net	R1700	11 157	1 587 205	395 553	-	7 428	4 004	168	1 639	2 007 155		
Variation des autres provisions techniques												
Brut	R1710	550	-	758	-	-	54	801	-	-	647	
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	3 754	-	6 692	-	-	2 938
Net	R1800	550	-	758	-	-	3 700	7 493	-	-	3 585	
Dépenses engagées	R1900	2 877	49 902	13 547	-	192	-	-	-	118	66 635	
Autres dépenses	R2500										383	
Total des dépenses	R2600										67 018	

Groupe MACSF**S.22.01.22****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et aux mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	27 968 145	- 0	-	38 497	-
Fonds propres de base	R0020	5 258 213	- 0	-	24 441	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	5 258 213	- 0	-	24 441	-
Capital de solvabilité requis	R0090	1 828 780	- 0	-	31 707	-

Groupe MACSF
S.23.01.22
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 929	7 929		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	650 458	650 458			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	4 599 827	4 599 827			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				-
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	-	-	-	-	
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	-	-	-	-	-
Total déductions	R0280	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 258 213	5 258 213	-	-	-

Groupe MACSF**S.23.01.22****Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE						
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Etablissement de crédit, entreprises d'investissement, établissement financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'actifs	R0410	-	-	-	-	
Institution de retraite professionnelle	R0420	-	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	-	-	-	-	-
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)						
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0520	5 258 213	5 258 213	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée						
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0530	5 258 213	5 258 213	-	-	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0560	5 258 213	5 258 213	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	5 258 213	5 258 213	-	-	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	457 195				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	11,50				

Groupe MACSF
S.23.01.22
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	5 258 213	5 258 213	-	-	-
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	1 828 780				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	2,88				
			C0060			
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 258 213				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	658 386				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Autres fonds propres non disponibles	R0750	-				
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	R0760	4 599 827				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	18 276				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	86 324				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	104 601				

Groupe MACSF**S.25.01.22****Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net
		C0110
Risque de marché	R0010	1 608 609
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	119 383
Risque de souscription en vie	R0030	687 986
Risque de souscription en santé	R0040	94 443
Risque de souscription en non-vie	R0050	348 574
Diversification	R0060	- 777 620
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 081 375
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	138 450
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 4 920 510
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 397 920
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 821 905
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	1 828 780
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	1 821 905
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	457 195
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	6 875
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	6 875
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	1 828 780

MACSF épargne retraite**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	27 077 200
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 966 066
Actions	R0100	2 075 605
Actions – cotées	R0110	1 338 342
Actions – non cotées	R0120	737 264
Obligations	R0130	17 069 199
Obligations d'État	R0140	5 432 504
Obligations d'entreprise	R0150	11 636 695
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	3 826 320
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 140 009
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	5 130 043
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	225 534
Avances sur police	R0240	225 404
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	131
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 859
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1
Autres créances (hors assurance)	R0380	65 162
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	50 914
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	32 550 714

MACSF épargne retraite**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 564 570
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	21 564 570
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	21 115 108
Marge de risque	R0680	449 461
Provisions techniques UC et indexés	R0690	4 636 873
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	4 386 683
Marge de risque	R0720	250 190
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 477
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	150 517
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 141 577
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	155 037
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	124
Autres dettes (hors assurance)	R0840	53 256
Passifs subordonnés	R0850	200 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	200 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	28 904 431
Excédent d'actif sur passif	R1000	3 646 283

MACSF épargne retraite

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

MACSF épargne retraite

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								-

MACSF épargne retraite

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	-	1 015 448	413 458	-	-	-	-	1 428 906
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	-	1 015 448	413 458	-	-	-	-	1 428 906
Primes acquises									
Brut	R1510	-	1 015 448	413 458	-	-	-	-	1 428 906
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	-	1 015 448	413 458	-	-	-	-	1 428 906
Charge des sinistres									
Brut	R1610	-	1 596 642	395 553	-	-	-	-	1 992 195
Part des réassureurs	R1620	-	11	-	-	-	-	-	11
Net	R1700	-	1 596 631	395 553	-	-	-	-	1 992 183
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-	89	-	-	-	-	-	89
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	89	-	-	-	-	-	89
Dépenses engagées	R1900	-	45 023	13 547	-	-	-	-	58 570
Autres dépenses	R2500								49
Total des dépenses	R2600								58 619

MACSF épargne retraite

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	21 115 108		-	4 386 683		-	-	-	-	25 501 791
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	21 115 108		-	4 386 683		-	-	-	-	25 501 791
Marge de risque	R0100	449 461	250 190			-			-	-	699 651
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	21 564 570	4 636 873			-			-	-	26 201 442

MACSF épargne retraite

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0100	-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			-	-	-

MACSF épargne retraite**S.22.01.21****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	26 201 442	0	-	38 497	-
Fonds propres de base	R0020	3 846 283	-	-	24 441	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	3 846 283	-	-	24 441	-
Capital de solvabilité requis	R0090	1 574 393	-	-	29 996	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	3 846 283	-	-	24 441	-
Minimum de capital requis	R0110	393 598	-	-	7 499	-

SFCR 2022 - MACSF - Annexes États Quantitatifs

MACSF épargne retraite

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	58 737	58 737		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	94 305	94 305		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-		-	-
Fonds excédentaires	R0070	650 458	650 458			
Actions de préférence	R0090	-	-		-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-		-	-
Réserve de réconciliation	R0130	2 842 782	2 842 782			
Passifs subordonnés	R0140	200 000		200 000		-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-		-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3 846 283	3 846 283	200 000	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3 846 283	3 846 283	200 000	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3 846 283	3 846 283	200 000	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3 846 283	3 846 283	200 000	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3 846 283	3 846 283	200 000	-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	1 574 393				
Minimum de capital requis	R0600	393 598				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,44				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	9,77				
C0060						
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	3 846 283				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	803 500				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-				
Réserve de réconciliation	R0760	2 842 782				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-				

MACSF épargne retraite**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	1 312 894
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 506
Risque de souscription en vie	R0030	679 874
Risque de souscription en santé	R0040	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 373 473
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 623 802
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	101 109
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	- 4 967 029
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 150 517
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 574 393
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	1 574 393
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

MACSF épargne retraite

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{ij}	R0010	-

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _i	R0200	238 941

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	15 056 671	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	6 708 895	
Engagements d’assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	4 386 683	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	238 941
Capital de solvabilité requis	R0310	1 574 393
Plafond du MCR	R0320	708 477
Plancher du MCR	R0330	393 598
MCR combiné	R0340	393 598
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	393 598

MACSF assurances**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25 932
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 085 501
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	164 156
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 721 672
Actions	R0100	110 044
Actions – cotées	R0110	105 023
Actions – non cotées	R0120	5 021
Obligations	R0130	1 930 105
Obligations d'État	R0140	781 794
Obligations d'entreprise	R0150	1 148 311
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	145 878
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13 645
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	23
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	23
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	329 124
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	229 240
Non-vie hors santé	R0290	229 240
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	99 884
Santé similaire à la vie	R0320	39 773
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	60 111
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	2 853
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	167 808
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	13 188
Autres créances (hors assurance)	R0380	43 171
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	44 092
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	4 711 692

MACSF assurances**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 322 082
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 288 434
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 134 266
Marge de risque	R0550	154 168
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	33 648
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	19 065
Marge de risque	R0590	14 583
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	251 445
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	77 884
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	70 569
Marge de risque	R0640	7 316
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	173 561
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	160 001
Marge de risque	R0680	13 560
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 666
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	26 633
Passifs d'impôts différés	R0780	161 892
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	799
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	18 411
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 905
Autres dettes (hors assurance)	R0840	123 181
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	1 914 013
Excédent d'actif sur passif	R1000	2 797 679

MACSF assurances

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionne ment	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110	117 975	125 028	-	49 687	91 057	-	98 164	108 596	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	6 147	-	6 146	653	-	8 811	17 057	-
Net	R0200	117 975	118 881	-	43 541	90 405	-	89 353	91 539	-
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210	117 975	124 998	-	50 077	88 489	-	95 018	105 459	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	6 147	-	6 146	635	-	8 653	17 057	-
Net	R0300	117 975	118 851	-	43 931	87 854	-	86 365	88 402	-
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310	82 196	65 664	-	33 959	77 881	-	51 959	72 623	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	444	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	64	-	964	7	-	12 358	6 166	-
Net	R0400	82 196	65 600	-	32 995	77 874	-	39 602	66 013	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410	-	700	-	1 393	5 097	-	3 850	3 626	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	700	-	1 393	5 097	-	3 850	3 626	-
Dépenses engagées	R0550	13 446	26 108	-	17 366	30 478	-	35 084	38 378	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

MACSF assurances

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	35 109	7 819	36 634					670 069
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				103	64	-	199	366
Part des réassureurs	R0140	-	-	2 784	-	-	-	-	41 598
Net	R0200	35 109	7 819	33 850	103	64	-	199	628 837
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	34 361	1 899	36 407					654 683
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				103	64	-	199	366
Part des réassureurs	R0240	-	-	2 784	-	-	-	-	41 422
Net	R0300	34 361	1 899	33 623	103	64	-	199	613 627
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	15 037	383	10 639					410 341
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					- 444
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				811	735	-	1 396	2 943
Part des réassureurs	R0340	1	-	616	-	-	-	-	20 175
Net	R0400	15 036	383	10 023	811	735	-	1 396	392 664
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	849					15 516
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	849	-	-	-	-	15 516
Dépenses engagées	R0550	12 079	679	8 385	-	-	-	-	182 003
Autres dépenses	R1200								11 525
Total des dépenses	R1300								193 528

MACSF assurances

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	11 672	-	-	-	-	-	-	11 672
Part des réassureurs	R1420	576	-	-	-	-	-	-	576
Net	R1500	11 096	-	-	-	-	-	-	11 096
Primes acquises									
Brut	R1510	11 355	-	-	-	-	-	-	11 355
Part des réassureurs	R1520	576	-	-	-	-	-	-	576
Net	R1600	10 779	-	-	-	-	-	-	10 779
Charge des sinistres									
Brut	R1610	11 149	-	-	-	7 135	5 170	168	23 622
Part des réassureurs	R1620	141	-	-	-	330	1 963	-	2 434
Net	R1700	11 008	-	-	-	6 805	3 207	168	21 188
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	550	-	-	-	54	801	-	1 404
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	3 754	5 130	-	1 376
Net	R1800	550	-	-	-	3 700	5 931	-	2 781
Dépenses engagées	R1900	2 877	-	-	-	180	-	-	3 057
Autres dépenses	R2500								-
Total des dépenses	R2600								3 057

MACSF assurances

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	-		-	-		-	-	160 001	-	160 001
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	60 111	-	61 444
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	-		-	-		-	-	99 891	-	61 444
Marge de risque	R0100	-	-			-			13 560	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	60 111
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	99 891
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	13 560
Provisions techniques – Total	R0200	-	-			-			173 561	-	-

MACSF assurances**S.12.01.02****Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagemen s d'assurance santé	Réassuranc e santé (réassuranc e acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	- 6 781	77 350	-	70 569
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	39 773	-	39 773
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	- 6 781	37 577	-	30 795
Marge de risque	R0100	6 643			672	-	7 316
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	- 138			78 022	-	77 884

MACSF assurances

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	- 26 570	- 45 889	-	25 472	41 817	-	35 671	66 394	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	1 490	-	-	999	2 950	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	- 26 570	- 45 889	-	26 962	41 817	-	36 670	69 344	-
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	11 450	80 075	-	106 699	14 148	-	68 304	694 063	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	41 083	-	-	33 818	157 740	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 450	80 075	-	65 616	14 148	-	34 485	536 323	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	- 15 120	34 185	-	132 172	55 965	-	103 975	760 457	-
Total meilleure estimation – net	R0270	- 15 120	34 185	-	92 579	55 965	-	71 155	605 667	-
Marge de risque	R0280	904	13 679	-	27 857	1 945	-	4 346	115 077	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-

MACSF assurances**S.17.01.02****Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	- 14 216	47 865	-	160 029	57 910	-	108 321	875 534	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	39 593	-	-	32 820	154 790	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	- 14 216	47 865	-	120 436	57 910	-	75 501	720 744	-

MACSF assurances

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	7 544	5 353	2 115	-	-	-	-	111 906
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	515	-	-	-	-	5 954
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	7 544	5 353	2 630	-	-	-	-	117 861
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	32 748	191	33 747	-	-	-	-	1 041 425
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	2 553	-	-	-	-	235 195
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	32 748	191	31 195	-	-	-	-	806 230
Total meilleure estimation – brut	R0260	40 292	5 544	35 862	-	-	-	-	1 153 331
Total meilleure estimation – net	R0270	40 292	5 544	33 825	-	-	-	-	924 091
Marge de risque	R0280	1 308	293	3 340	-	-	-	-	168 751
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-

MACSF assurances**S.17.01.02****Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	41 600	5 837	39 203	-	-	-	-	1 322 082
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-	-	2 038	-	-	-	-	229 240
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	41 600	5 837	37 165	-	-	-	-	1 092 841

MACSF assurances

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											1 373 897
N-9	R0160	174 777	62 674	20 612	12 511	9 445	8 673	9 052	3 417	4 169	2 298	
N-8	R0170	184 746	66 384	20 906	12 759	14 480	6 674	7 722	5 030	4 609		
N-7	R0180	180 091	65 165	22 781	16 234	11 272	8 127	11 495	6 467			
N-6	R0190	193 134	67 893	22 668	16 875	12 570	9 527	8 117				
N-5	R0200	187 409	72 188	21 037	12 401	13 636	13 655					
N-4	R0210	211 269	72 591	19 921	17 153	14 125						
N-3	R0220	205 202	79 471	22 974	15 107							
N-2	R0230	223 017	74 913	22 201								
N-1	R0240	221 764	80 713									
N	R0250	237 253										

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 390 322
N-9	R0160	-	-	-	82 054	104 071	83 762	65 345	59 019	60 810	47 157	
N-8	R0170	-	-	100 920	142 911	111 348	110 498	78 806	89 288	93 916		
N-7	R0180	-	96 525	174 138	92 796	92 557	84 530	57 455	45 822			
N-6	R0190	146 511	151 165	96 414	69 230	67 008	75 534	71 924				
N-5	R0200	202 049	136 799	96 742	113 714	90 019	99 525					
N-4	R0210	291 365	140 321	107 135	97 374	91 433						
N-3	R0220	285 418	144 834	113 163	94 153							
N-2	R0230	230 144	158 145	125 590								
N-1	R0240	297 247	160 939									
N	R0250	302 301										

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
		C0170		C0180
R0100		1 373 897		1 373 897
R0160		2 298		307 629
R0170		4 609		323 309
R0180		6 467		321 633
R0190		8 117		330 783
R0200		13 655		320 325
R0210		14 125		335 058
R0220		15 107		322 754
R0230		22 201		320 130
R0240		80 713		302 477
R0250		237 253		237 253
Total	R0260	1 778 441		4 495 249

	Fin d'année (données actualisées)	
		C0360
R0100		214 689
R0160		26 743
R0170		47 626
R0180		28 480
R0190		51 375
R0200		58 564
R0210		65 438
R0220		69 414
R0230		92 688
R0240		128 181
R0250		258 037
Total	R0260	1 041 234

MACSF assurances**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net
		C0080
Risque de marché	R0010	605 418
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	101 505
Risque de souscription en vie	R0030	8 431
Risque de souscription en santé	R0040	92 957
Risque de souscription en non-vie	R0050	282 217
Diversification	R0060	- 286 647
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	803 880

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	35 637
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 161 892
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	677 626
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	677 626
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

MACSF assurances

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{nl}	R0010	148 731

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	115 448
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	34 185	124 115
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	92 579	40 761
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	55 965	106 146
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	71 155	104 601
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	605 667	86 606
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	40 292	35 109
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	5 544	7 595
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	33 825	10 798
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _v	R0200	2 744

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	-	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	130 686	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	151 476
Capital de solvabilité requis	R0310	677 626
Plafond du MCR	R0320	304 932
Plancher du MCR	R0330	169 406
MCR combiné	R0340	169 406
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	169 406

MACSF prévoyance**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 931 739
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 702 723
Actions	R0100	33 113
Actions – cotées	R0110	33 113
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	163 404
Obligations d'État	R0140	58 328
Obligations d'entreprise	R0150	105 076
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	32 499
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-799
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-799
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-799
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 007
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 071
Autres créances (hors assurance)	R0380	25 835
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 287
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	1 965 140

MACSF prévoyance**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	110 241
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	110 241
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	99 749
Marge de risque	R0680	10 492
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	1 265
Passifs d'impôts différés	R0780	49 458
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	554
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 161
Autres dettes (hors assurance)	R0840	9 550
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	172 238
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 792 902

MACSF prévoyance

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionne- ment
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – Assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

MACSF prévoyance

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								-

MACSF prévoyance

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	-	42 272	-	-	-	-	-	-	42 272
Part des réassureurs	R1420	-	27 528	-	-	-	-	-	-	27 528
Net	R1500	-	14 745	-	-	-	-	-	-	14 745
Primes acquises										
Brut	R1510	-	42 272	-	-	-	-	-	-	42 272
Part des réassureurs	R1520	-	27 528	-	-	-	-	-	-	27 528
Net	R1600	-	14 745	-	-	-	-	-	-	14 745
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	9 724	-	-	-	-	-	-	9 724
Part des réassureurs	R1620	-	13 570	-	-	-	-	-	-	13 570
Net	R1700	-	3 847	-	-	-	-	-	-	3 847
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	669	-	-	-	-	-	-	669
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	669	-	-	-	-	-	-	669
Dépenses engagées	R1900	-	4 879	-	-	-	-	-	-	4 879
Autres dépenses	R2500									334
Total des dépenses	R2600									5 212

MACSF prévoyance**S.12.01.02****Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	99 749		-	-			-	-		99 749
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	- 799		-	-			-	-		- 799
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	100 548		-	-			-	-		100 548
Marge de risque	R0100	10 492	-					-	-		10 492
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-					-	-		-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-			-	-		-
Marge de risque	R0130	-	-					-	-		-
Provisions techniques – Total	R0200	110 241	-					-	-		110 241

MACSF prévoyance**S.12.01.02****Provisions techniques vie et santé SLT**

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-		-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-		-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	-	-
Marge de risque	R0100	-		-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-		-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-		-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-		-	-	-

SFCR 2022 - MACSF - Annexes États Quantitatifs

MACSF prévoyance

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 050	3 050		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-		-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-		-	
Actions de préférence	R0090	-	-		-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-		-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1 789 852	1 789 852		-	-
Passifs subordonnés	R0140	-	-		-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-		-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-		-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-		-	-
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-		-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 792 902	1 792 902		-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	-	-		-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-	-		-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-		-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-	-		-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-		-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-		-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-		-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-		-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-		-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-	-		-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 792 902	1 792 902		-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 792 902	1 792 902		-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 792 902	1 792 902		-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 792 902	1 792 902		-	-
Capital de solvabilité requis	R0580	356 147				
Minimum de capital requis	R0600	89 037				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	5,03				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	20,14				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 792 902
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 050
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	1 789 852
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-

MACSF prévoyance**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	400 067
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 282
Risque de souscription en vie	R0030	10 431
Risque de souscription en santé	R0040	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	-
Diversification	R0060	- 10 866
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	403 914
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 691
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 49 458
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	356 147
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	356 147
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

MACSF prévoyance
S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	-

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	3 720

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	100 548	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 720
Capital de solvabilité requis	R0310	356 147
Plafond du MCR	R0320	160 266
Plancher du MCR	R0330	89 037
MCR combiné	R0340	89 037
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	89 037

MACSF Libéa**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	62 322
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	231
Actions – cotées	R0110	228
Actions – non cotées	R0120	3
Obligations	R0130	52 414
Obligations d'État	R0140	21 290
Obligations d'entreprise	R0150	31 124
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	8 361
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 316
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 624
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 624
Non-vie hors santé	R0290	263
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 361
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 032
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 918
Autres créances (hors assurance)	R0380	528
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	624
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	76 048

MACSF Libéa**S.02.01.02****Bilan**

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	22 190
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	19 244
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	17 967
Marge de risque	R0550	1 277
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 946
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 400
Marge de risque	R0590	546
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 346
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	6 346
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	6 152
Marge de risque	R0640	194
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	1 547
Passifs d'impôts différés	R0780	700
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	453
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	956
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 236
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	35 429
Excédent d'actif sur passif	R1000	40 618

MACSF Libéa

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises											
Brut – Assurance directe	R0110	4 043	1 128	-	2 988	4 439	-	3 077	397	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	81	23	-	465	116	-	304	59	-	
Net	R0200	3 962	1 100	-	2 523	4 323	-	2 773	338	-	
Primes acquises											
Brut – Assurance directe	R0210	4 043	1 128	-	2 827	4 033	-	2 742	358	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	81	23	-	465	113	-	287	59	-	
Net	R0300	3 962	1 100	-	2 362	3 920	-	2 455	299	-	
Charge des sinistres											
Brut – Assurance directe	R0310	3 510	913	-	3 467	4 378	-	2 627	194	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	42	-	-	-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	714	215	-	595	862	-	602	58	-	
Net	R0400	2 796	740	-	2 872	3 516	-	2 024	136	-	
Variation des autres provisions techniques											
Brut – Assurance directe	R0410	-	-	-	142	358	-	1	48	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440	-	175	-	-	-	-	-	-	-	
Net	R0500	-	175	-	142	358	-	1	48	-	
Dépenses engagées	R0550	324	146	-	942	1 294	-	1 183	212	-	
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

MACSF Libéa

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110	400	2 754	855					20 081
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-				-	5
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	47	131	-	-	-	-	1 226
Net	R0200	400	2 707	724	-	-	-	-	18 850
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210	374	2 347	808					18 658
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-				-	5
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	47	131	-	-	-	-	1 206
Net	R0300	374	2 300	677	-	-	-	-	17 447
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310	408	30	69					15 397
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					42
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	6	11	-	-	-	-	3 042
Net	R0400	408	36	58	-	-	-	-	12 398
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410	19	-	54					336
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	175
Net	R0500	19	-	54	-	-	-	-	511
Dépenses engagées	R0550	184	918	207	-	-	-	-	5 409
Autres dépenses	R1200								723
Total des dépenses	R1300								6 132

MACSF Libéa

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410	-	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-	
Net	R1500	-	-	-	-	-	-	-	-	
Primes acquises										
Brut	R1510	-	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-	
Net	R1600	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	-	-	-	479	-	-	479	
Part des réassureurs	R1620	-	-	-	-	24	-	-	24	
Net	R1700	-	-	-	-	455	-	-	455	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-	
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	
Net	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dépenses engagées	R1900	-	-	-	-	12	-	-	12	
Autres dépenses	R2500								-	
Total des dépenses	R2600								12	

MACSF Libéa

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	-		-	-		-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-		-	-		-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	-		-	-		-	-	-	-
Marge de risque	R0100	-	-			-			-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-	-			-			-	-

MACSF Libéa

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	-		-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0020	-		-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute		R0030	-	-	6 152	-	6 152
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0080	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total		R0090	-	-	6 152	-	6 152
Marge de risque		R0100	-		194	-	194
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout		R0110	-		-	-	-
Meilleure estimation		R0120	-	-	-	-	-
Marge de risque		R0130	-		-	-	-
Provisions techniques – Total		R0200	-		6 346	-	6 346

MACSF Libéa

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	405	170	-	1 718	2 089	-	1 873	2	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	101	-	-	75	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	405	170	-	1 819	2 089	-	1 798	2	-
Provisions pour sinistres										
Brut	R0160	568	2 406	-	5 355	367	-	2 401	2 992	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	1 361	-	0	-	-	289	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	568	1 046	-	5 355	367	-	2 111	2 992	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	163	2 237	-	7 073	2 456	-	4 274	2 990	-
Total meilleure estimation – net	R0270	163	876	-	7 174	2 456	-	3 910	2 990	-
Marge de risque	R0280	56	490	-	536	146	-	281	198	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-

MACSF Libéa

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	220	2 726	-	7 609	2 602	-	4 555	3 188	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	1 361	-	101	-	-	364	-	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	220	1 365	-	7 710	2 602	-	4 191	3 188	-

MACSF Libéa

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	112	359	112	-	-	-	-	5 685
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-	-	-	26
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	112	359	112	-	-	-	-	5 712
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160	373	0	219	-	-	-	-	14 682
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	-	-	-	1 650
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	373	0	219	-	-	-	-	13 032
Total meilleure estimation – brut	R0260	484	359	331	-	-	-	-	20 367
Total meilleure estimation – net	R0270	484	359	331	-	-	-	-	18 744
Marge de risque	R0280	19	56	39	-	-	-	-	1 823
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-

MACSF Libéa**S.17.01.02****Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	504	416	370	-	-	-	-	22 190
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-	-	-	-	-	-	-	1 624
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340	504	416	370	-	-	-	-	20 567

SFCR 2022 - MACSF - Annexes États Quantitatifs

MACSF Libéa

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											12 804
N-9	R0160	8 905	3 341	674	486	231	328	177	124	64	4	
N-8	R0170	9 191	3 946	805	347	680	839	181	127	83		
N-7	R0180	9 668	3 909	527	114	117	124	123	100			
N-6	R0190	10 292	3 984	266	360	156	382	80				
N-5	R0200	12 016	1 958	368	321	476	352					
N-4	R0210	15 617	1 617	417	217	141						
N-3	R0220	9 960	2 146	747	185							
N-2	R0230	6 035	2 000	431								
N-1	R0240	7 453	2 629									
N	R0250	8 950										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	12 804	12 804
R0160	4	14 333
R0170	83	16 199
R0180	100	14 681
R0190	80	15 520
R0200	352	15 492
R0210	141	18 010
R0220	185	13 038
R0230	431	8 466
R0240	2 629	10 082
R0250	8 950	8 950
Total	25 759	147 577

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											4 159
N-9	R0160	-	-	-	1 543	1 489	1 221	31	830	769	650	
N-8	R0170	-	-	1 843	2 620	2 269	5 237	4 602	4 265	870		
N-7	R0180	-	2 832	1 562	864	492	569	125	2 526			
N-6	R0190	15 301	1 760	1 635	612	868	178	154				
N-5	R0200	18 335	9 223	1 651	624	392	238					
N-4	R0210	9 377	5 646	2 311	510	307						
N-3	R0220	4 717	1 750	740	433							
N-2	R0230	4 964	2 864	1 469								
N-1	R0240	5 025	3 929									
N	R0250	5 329										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	347
R0160	603
R0170	797
R0180	2 122
R0190	139
R0200	215
R0210	276
R0220	391
R0230	1 321
R0240	3 542
R0250	4 928
Total	14 682

MACSF Libéa**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net
		C0030
Risque de marché	R0010	3 428
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 777
Risque de souscription en vie	R0030	-
Risque de souscription en santé	R0040	1 507
Risque de souscription en non-vie	R0050	5 661
Diversification	R0060	- 4 418
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 954
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	639
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	- 700
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	10 892
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	10 892
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

MACSF Libéa

S.28.01.01

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	3 154

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
		C0020		C0030	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	163		4 043	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	876		1 017	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-		-	
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	7 174		2 297	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	2 456		5 246	
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-		-	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	3 910		3 134	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	2 990		5	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-		-	
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	484		400	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	359		2 707	
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	331		7	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-		-	
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-		-	
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-		-	
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-		-	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	129

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)		Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	
		C0050		C0060	
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations garanties	R0210	-			
Engagements avec participation aux bénéficiaires – Prestations discrétionnaires futures	R0220	-			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	-			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	6 152			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				-

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 283
Capital de solvabilité requis	R0310	10 892
Plafond du MCR	R0320	4 901
Plancher du MCR	R0330	2 723
MCR combiné	R0340	3 283
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000

MACSF SGAM

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche
92919 LA DEFENSE CEDEX
SIREN n° 488 324 617 - SIRET n° 488 324 617 00015

MACSF épargne retraite

Société Anonyme au capital de 58 737 408 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
403 071 095 RCS NANTERRE

MACSF assurances

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 775 665 631

MACSF prévoyance

Société d'Assurance Mutuelle
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
SIREN n° 784 702 375

MACSF Libéa

Société Anonyme au capital de 40 000 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Cours du Triangle
10, rue de Valmy - 92800 PUTEAUX
440 214 310 RCS NANTERRE



23_213 - 05/2023.

Ensemble, prenons soin de demain

